

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire Dômes Sancy Artense

ENTRE

La Communauté de communes Dômes Sancy Artense

Représenté par Alain MERCIER, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16/07/2021,

Ci-après désigné par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Bertrand DUCROS, Sous-Préfet d'ISSOIRE

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2 - Présentation du territoire signataire et des missions de l'intercommunalité

Le territoire de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

2.1. Présentation générale du territoire

De la Chaîne des Puys aux plateaux de l'Artense : un territoire rural de moyenne montagne

Le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense rassemble **27 communes pour une population totale de 13 040 habitants, sur 690,70 km²**. La densité de population est faible avec 18,8 habitants/km² (82 habitants/km² dans le Puy-de-Dôme).

Il s'agit d'un espace rural, montagnard avec des altitudes comprises entre 700 mètres dans les vallées de la Sioule et de la Dordogne et 1500 mètres sur les contreforts du massif du Sancy. 17 communes sont dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Situé aux portes de la métropole clermontoise dans sa partie nord-est, ce milieu montagnard traverse plusieurs ensembles physiques d'est en ouest, jusqu'aux limites avec le Cantal et la Corrèze :

- La Chaîne des Puys,
- Le bassin de Rochefort-Montagne, formé de plateaux entrecoupés des vallées de la Sioule et de la Miouze,
- Le sud des Combrailles,
- Les contreforts des Monts-Dore et du Sancy,
- La vallée et les gorges de la Dordogne,
- Les plateaux granitiques de l'Artense.



Cette montagne est marquée par un climat subocéanique humide et froid sur les plateaux et versants du sud-ouest. Ils constituent les premiers reliefs vraiment élevés depuis l'océan et reçoivent ainsi plus de précipitations (par exemple 134 cm/an à Tauves). L'altitude induit des températures basses avec une amplitude entre l'été et l'hiver modérée par l'influence océanique (redoux hivernaux et étés frais sont fréquents). Ces conditions donnent un enneigement important mais soumis à de grosses variations quantitatives et qualitatives. Le climat subocéanique frais domine sur la partie nord (Combrailles, monts Dômes), protégée par les monts du Limousin et le Sancy générant un début d'effet de foehn ressenti au niveau des précipitations, en nette baisse (par exemple 104 cm/an à Gelles), tandis que la part des orages progresse. En revanche les caractéristiques thermiques restent océaniques. L'enneigement est fréquent mais rarement tenace au sol au-delà de quelques semaines. Les Dômes sont à altitude égale moins enneigés que les massifs du Sancy, en raison du déficit pluviométrique et de la faible superficie d'altitude (sommets isolés).

Un territoire désenclavé par la route, où la mobilité reste dominée par la voiture

Bien qu'il subsiste des difficultés de circulation en hiver du fait de l'enneigement sur certains plateaux les plus exposés, le désenclavement du territoire est réel et s'est fait grâce à l'amélioration de son réseau routier et de l'ouverture de l'autoroute A89. Dômes Sancy Artense relie le sud-ouest auvergnat et la Corrèze à la

métropole clermontoise, grâce à deux axes routiers qui se rejoignent au niveau du secteur de St-Julien-Puy-Lavèze et de Laqueuille.

Les bassins de Tauves et de St-Sauves sont irrigués par la **RD922** qui monte de l'ouest cantalien pour rejoindre la **RD2089** qui vient d'Ussel, pour traverser ensuite tout le bassin de Rochefort-Montagne et accéder à Clermont-Fd. Ces deux axes départementaux sont aussi connectés à **l'échangeur de St-Julien-Puy-Lavèze de l'autoroute A89 ouvert en 2006**, véritable porte d'entrée du Puy-de-Dôme et de l'Auvergne Rhône Alpes depuis la façade atlantique, permettant de partager des enjeux de développement économique et de mobilité.

55 minutes sont aujourd'hui nécessaires pour se rendre par la route du nord au sud de ce territoire très étiré.

Les transports collectifs existent mais ont périclité. Le territoire était traversé par l'ancienne ligne de chemin de fer Clermont-Le Mont-Dore et abritait 3 gares : La Miouze Rochefort à Gelles, Laqueuille-Gare à St-Julien-Puy-Lavèze et St-Sauves-d'Auvergne. Aujourd'hui cette ligne est remplacée par des **cars TER** qui assurent la liaison Mauriac-Clermont ou Clermont-Ussel avec 5 arrêts sur le territoire (Rochefort, Laqueuille-Gare, St-Sauves, Tauves et Bagnols-stade). Les horaires sont peu fréquents vers Mauriac et Ussel (2 à 4 allers journaliers), ils sont plus fréquents entre La Gare de Laqueuille et Clermont-Fd (8 à 12 allers quotidiens).

La ligne ferroviaire conserve un usage pour le fret qui est aujourd'hui menacé. Une association de défense de la ligne ferroviaire Volvic-Le Mont-Dore s'est constituée en novembre 2020. Elle regroupe notamment les 4 EPCI traversés. Elle défend la pérennité du transport du fret et le rétablissement de la ligne de voyageurs. Une convention existe aussi depuis 2020 avec SNCF Réseau pour que l'Etat et les collectivités participent financièrement à l'étude et aux travaux de remise en état de la voie.

Un **réseau interurbain** proposé par la Région permet aussi aux scolaires et au public de se déplacer vers et depuis Clermont-Fd. La ligne Messeix-Clermont peut desservir jusqu'à 16 arrêts sur le territoire certains jours.

Sept aires de covoiturage d'intérêt local ont été créées sur le territoire en partenariat avec le Département et les communes. Une initiative expérimentée depuis 2019 par le PNR des Volcans d'Auvergne et le SMTC, la **ligne COVOIT'ICI** permettant du covoiturage en instantané le long de la RD2089 entre Rochefort-Montagne et la métropole, vient de s'arrêter au 30/09/2021.

Le **transport scolaire** existe également pour se rendre vers les différents collèges de secteur et les écoles primaires. Il est de compétence régionale.

Les chiffres des déplacements domicile-travail montrent que le territoire est relativement autonome : 51 % des habitants restent travailler sur le territoire et 73 % des actifs habitent le territoire.

Une démographie disparate et un habitat dispersé

La configuration géographique (éloignement des centres urbains pour une partie, relief, etc.) fait de Dômes Sancy Artense un **territoire maillé par plusieurs bourgs-centres équipés en services et commerces, sans prédominance d'une ville centre**. L'INSEE reconnaît **7 pôles de proximité**. Citons par ordre démographique : **Saint-Sauves d'Auvergne, Gelles, Rochefort-Montagne, Nébouzat, Olby, Tauves, La Tour d'Auvergne**. Le territoire reste sous l'influence urbaine de Clermont-Fd pour la partie nord, de la vallée de La Bourboule et du Mont-Dore pour la partie centre-sud, et de Bort-les-Orgues pour la partie la plus au Sud.

Dômes Sancy Artense est un territoire peu peuplé avec 13 040 habitants (population totale 2021 en vigueur au 01/01/18), ce qui représente à peine 2 % de la population du Puy-de-Dôme. St-Sauves est la plus peuplée avec 1149 habitants, Labessette est la moins peuplée avec 63 habitants.

Territoire en perte d'habitants jusqu'en 1999, la tendance démographique globale s'est aujourd'hui inversée : Dômes Sancy Artense présente une augmentation de population de + 6 % depuis le RGP de 1999. L'évolution annuelle moyenne de la population est de +0,4 % depuis 2012 (le solde naturel reste négatif à -0.3% mais le solde apparent des entrées sorties est positif à +0,6%).

Ces taux restent toutefois très différents entre les communes du périmètre :

- Avèze, St-Donat et Labessette ont le plus perdu en population depuis 2008 (-16 %) ;
- Olby, St-Pierre-Roche et St-Bonnet-p.O. ont le plus gagné en population depuis 2008 (+14 à 25 %).

La part des 0-18 ans est de 21 % (contre 23 % à l'échelle régionale) et les plus de 75 ans représentent 11,6 % de la population (contre 9,3 % à l'échelle régionale). Cette démographie reste très contrastée entre les communes. L'indice de jeunesse (part des moins de 20 ans/part des + 60 ans) est globalement faible sauf sur les communes limitrophes de la métropole.

La taille des ménages est de 2,18.

Le revenu net moyen déclaré par foyer fiscal en 2018 était de 20810 euros. Il est inférieur aux revenus départementaux, régionaux et nationaux. 42,8 % des foyers fiscaux sont imposés (source : DGFIP/INSEE).

Du point de vue de l'habitat, le périmètre intercommunal rassemble 9042 logements dont 62,4 % de résidences principales et 24,6 % de résidences secondaires. La part des **logements vacants est de 13 %**. 9 communes ont un taux de vacance élevé de + de 15 % : St-Donat, Cros, Bagnols, Tauves, Avèze, Laqueuille, Gelles, Rochefort-Montagne et Orcival.

Le nombre total de logements a augmenté de 20 % depuis 1999. Le nombre de logements vacants a augmenté de 38 % depuis 1999.

L'habitat est dispersé et ancien avec 41 % des résidences principales construites avant 1946. On recense en effet de nombreux hameaux en dehors des bourgs, dont certains ont un caractère fortement agricole et d'autres sont devenus à vocation résidentielle.

La propriété domine avec 79 % des ménages propriétaires de leur habitation. L'habitat individuel est majoritaire. Il est dominé par un fort développement du pavillonnaire sur les communes du nord-est. Le sud-ouest est plus marqué par un habitat ancien de caractère.

L'offre locative est majoritairement privée. L'offre en logements publics est faible : environ 120 logements loués par les communes, 57 logements par des bailleurs sociaux et une dizaine par la communauté de communes.

Le territoire possède un taux de **logements indignes supérieur à la moyenne départementale**. Il est supérieur à 14 % dans 7 communes.

L'analyse du territoire, dans le cadre de la mise en place d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) à l'échelle départementale, montre que le potentiel de rénovation thermique et énergétique est de 1900 logements énergivores, avec un objectif de rénovation de 173 par an.

Deux piliers économiques : l'agriculture et le tourisme

On recense **5971 actifs**, soit 78,5 % des 15-64 ans (en emploi ou en recherche).

73% des actifs habitent la Communauté de communes Dômes Sancy Artense, 5% viennent de la métropole, 3 % du Sancy et 19 % d'autres communes.

51 % des habitants travaillent sur la Communauté de communes Dômes Sancy Artense, 28 % partent sur la métropole, 10 % sur le secteur du Sancy et 11 % sur d'autres destinations.

Après les retraités qui représentent 31 % des plus de 15 ans, les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les employés, professions intermédiaires et ouvriers.

3670 emplois sont répertoriés sur le périmètre, dont 60 % salariés. Le taux de chômage est de 6,8 %. Il est inférieur de cinq points à la moyenne départementale. Les emplois sont répartis par secteur d'activité comme suit :

Administration publique enseignement santé action sociale	33,2 %
Agriculture	25,8 %
Commerce transports services	22,9 %
Construction	9,5 %
Industrie	8,6 %

975 établissements économiques étaient recensés au 31/12/2018 (hors agriculture), dont 33 % pour les transports, commerces, hébergement et restauration, 11 % pour l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale, 17 % pour la construction et 15 % pour l'industrie.

On dénombre 81 créations d'entreprises en 2020.

Hors secteur public, seules 3 entreprises ont plus de 50 salariés.

L'agriculture est dominée par l'élevage bovin laitier. Elle est valorisée par la production fromagère avec 5 AOP (St-Nectaire, Cantal, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert, Salers) et d'autres fromages locaux (Fourme Fermière de Rochefort-Montagne, Tome des Dômes, ...), dont de nouveaux projets en préparation.

D'autres productions locales de qualité existent (viandes bovines et ovines, etc.). L'élevage ovin se concentre plus sur le secteur de la Chaîne des Puys.

La surface agricole utile occupe 64 % de l'espace. 98 % des terres sont des surfaces toujours en herbe, avec des prairies naturelles de très bonne qualité.

La densité d'exploitations agricoles est forte avec environ **560 exploitations recensées**. Le nombre d'exploitations a toutefois diminué de plus de 20 % en 15 ans. Des installations de jeunes agriculteurs ont rajeuni la population agricole. Il n'en demeure pas moins que la question de la transmission des exploitations et le besoin de restructuration du foncier demeurent des problématiques capitales pour l'avenir agricole de ce territoire. Près d'un quart des exploitations sont concernées par des enjeux de transmission. 29 % des agriculteurs ont plus de 55 ans.

L'agroalimentaire occupe aussi des emplois : laiteries, salaisons, embouteillage d'eau de source.

Le tourisme repose surtout sur les atouts naturels du territoire. La qualité des paysages, des sites naturels et du patrimoine bâti offre à ce territoire de moyenne montagne un cadre de vie à très forte valeur patrimoniale et un **attrait touristique indéniable**. On peut citer la présence de sites d'attractivité majeurs, comme le Puy-de-Dôme (dont la moitié ouest est sur le territoire à Ceyssat), la basilique d'Orcival, la retenue de la Dordogne créée par le barrage de Bort les Orgues, les lacs de renommée du Guéry et de Servières, ces deux derniers étant récemment labellisés Espaces Naturels Sensibles du Département.

Il bénéficie aussi de l'attractivité du massif du Sancy sur les saisons estivales et hivernales. L'offre touristique s'étend désormais sur l'ensemble de l'année. Les clients sont pour la plupart des familles à la recherche d'activités en milieu naturel, mais peu sportives et aimant également la découverte des savoir-faire locaux.

Le territoire a décidé de jouer la carte du développement **des activités de pleine nature** qui ne se limitent plus seulement à la pratique de la randonnée. De nombreux aménagements et outils ont été développés de manière à diversifier l'offre : VTT, cyclotourisme, pêche... Il est fort de la présence de trois sites nordiques : Le Guéry (Perpezat), La Stèle (La Tour d'Auvergne) et Pessade (Saulzet le Froid), qui offrent un potentiel important pour diversifier les offres d'activités.

La capacité d'accueil est conséquente avec **5700 lits marchands**, issus majoritairement de **campings et meublés de tourisme**. Le territoire souffre d'une faiblesse d'accueil en hôtel et en structure d'hébergement à la nuitée notamment dans le cadre d'une itinérance. Les gros groupes peinent également à trouver un hébergement. L'offre de restauration demeure également assez réduite. On recense 14 campings dont 6 ont 3 étoiles et 4 non classés, 11 hôtels dont 6 non classés et aucun de 4 ou 5 étoiles.

Un nouvel **office de tourisme intercommunal** est né en 2017 : **Auvergne VolcanSancy**. Son action porte sur le service aux prestataires, la qualification de l'offre et sa commercialisation, tandis que la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense mène des actions d'investissement et de développement touristique.

Le territoire engage en 2021 une réflexion sur l'organisation de l'accueil et de l'information touristiques.

L'activité commerciale se concentre dans les différents bourgs. Seules 4 communes n'ont aucun commerce. Un seul établissement type supermarché existe à Rochefort-Montagne. On recense 195

établissements. La filière café hôtel restaurant est dominante avec 36,9 % des commerces traditionnels, suivis des commerces alimentaires (23,6%) puis du secteur hygiène beauté santé (11,8%). 8 communes possèdent un tissu commercial de première nécessité complet (boulangerie, boucherie/charcuterie, épicerie), à savoir les 7 pôles de proximité identifiés par l'INSEE auxquels s'ajoute Bagnols. A noter que 80 % des communes bénéficient de tournées alimentaires.

Le territoire compte **70 producteurs agricoles qui proposent de la vente directe** à leur exploitation, dont les deux tiers vendent du fromage.

Le **tissu artisanal** est aussi très diversifié, avec la présence de tous les corps de métiers (environ 130 entreprises).

Les emplois du tertiaire se concentrent aussi dans les bourgs-centres : deux EHPAD à Rochefort-Montagne et à La Tour d'Auvergne, une MARPA à St-Sauves et un ESAT à Rochefort-Montagne.

Les établissements scolaires recensés sont nombreux pour un territoire rural montagnard : 18 écoles primaires, soit 50 classes et 1000 élèves, deux collèges à Rochefort-Montagne et La Tour d'Auvergne, un lycée professionnel agricole à Rochefort-Montagne et deux Maisons familiales et rurales (MFR) à Gelles et Vernines.

Les professions libérales concentrent les autres emplois du tertiaire.

La forêt occupe une superficie d'environ 20 900 ha, soit un taux de boisement de 32% (source : IFN). Il est variable selon les communes, dépassant 50% de la surface à Ceyssat ou au sud-ouest de l'Artense (Singles, Trémouille, Cros). La répartition est équilibrée entre les essences feuillues et résineuses. La forêt est majoritairement privée (65% de la surface). 33% appartiennent aux communes et sections de communes. La forêt domaniale se concentre au Guéry.

Hormis le chauffage des particuliers, 18 chaufferies bois étaient recensées en 2017. Rochefort-Montagne est la seule commune alimentée par un réseau de chaleur bois. La filière bois-énergie est encore peu exploitée.

Un plan d'approvisionnement territorial (PAT) avait été réalisé en 2011, démontrant que 80 % de la ressource disponible étaient jugés exploitables dans des conditions économiquement rentables (257 000 tonnes/an à l'échelle de 5 EPCI).

La réalisation chaque année de **voiries forestières**, suite au schéma de desserte porté par l'intercommunalité, améliore la desserte des parcelles forestières et leur exploitation.

Un bon maillage de services pour tous les besoins de la population

Le maillage géographique des équipements et des services à la population permet un **accès à tous et garantit une proximité pour l'ensemble de la population**. C'est par exemple le cas des équipements sportifs, avec des salles de sport intercommunales sur les communes de La Tour d'Auvergne, Rochefort-Montagne, Gelles et Nébouzat.

Le tissu associatif est fort de près de **350 associations, aux vocations diverses et variées**. 20,5 % des habitants possèdent une licence sportive.

Les services culturels occupent des espaces publics dédiés : médiathèques à Tauves et à Rochefort-Montagne avec un réseau intercommunal de bibliothèques qui se développe, ludothèques à Bagnols et à Mazayes, salle de spectacles « La Bascule » à Tauves, Maison Garenne pour résidences d'artistes à St-Sauves. La construction d'une saison culturelle intercommunale annuelle pour tout public et scolaires, des expositions, des manifestations d'envergure, le soutien technique et financier aux associations, etc. sont autant d'activités proposées pour la population locale.

Des initiatives privées et associatives se sont développées depuis plusieurs années, en complément de l'offre publique.

La partie du territoire proche de la métropole abrite plus de nouveaux ménages avec de jeunes enfants. Des équipements intercommunaux destinés à **la petite enfance et à la jeunesse** ont été créés en conséquence et répartis sur le territoire : relais petite enfance avec ateliers d'éveils sur 7 communes, multi-accueil à Nébouzat,

micro-crèches à Tauves et Saint-Julien-Puy-Lavèze, organisation d'accueils de loisirs sur quatre sites différents, etc. Des services envers les jeunes ont aussi été développés comme des interventions sportives dans les écoles, des stages et séjours pendant les vacances, etc.

Les locaux Le territoire rassemble 18 écoles dont les locaux relèvent de la compétence des communes. Deux collèges sont présents à Rochefort-Montagne et La Tour d'Auvergne chacun avec un internat, mais certaines communes dépendent aussi de quatre collèges situés sur des territoires voisins. L'enseignement est aussi diversifié grâce à un lycée professionnel agricole (filiales agricole et environnementale) à Rochefort et deux maisons familiales rurales à Gelles et Vernines.

Le territoire vieillit et des services intercommunaux ont été mis en place pour **faciliter le maintien à domicile** (services d'aide et d'accompagnement à domicile, portage de repas, transport à la demande type Bus des Montagnes, ...). L'offre privée est aussi bien présente. Un CLIC existe aussi pour coordonner toutes ces actions sur le territoire. Des projets de résidences pour personnes âgées émergent.

L'Agence régionale de santé conduit en 2021 un diagnostic en vue de mettre en place un Contrat Local de Santé. Si les **professionnels de santé sont encore présents** et diversifiés (13 médecins généralistes, 29 infirmiers, 15 masseurs kinésithérapeutes, 4 dentistes, 1 sage-femme – chiffres ARS 2018), près de la moitié des médecins généralistes a plus de 60 ans, posant la question de leur remplacement. Quelques installations de jeunes professionnels se sont réalisées dans les communes les plus proches de Clermont-Fd. 7 pharmacies sont comptabilisées. Le territoire peut aussi s'appuyer sur l'hôpital local situé au Mont-Dore pour certains soins et la présence de médecins spécialistes. Le taux des assurés sociaux en affection de longue durée est de près de 19 %, soit un taux approchant des moyennes départementale et régionale.

L'accès aux services numériques se développe. L'intercommunalité a participé au financement de l'équipement numérique des écoles. Des animations fleurissent sur le territoire. Rochefort-Montagne est équipée d'un dispositif biométrique pour délivrer les cartes d'identité et passeports. La maison des solidarités gérée par le Département, située à Rochefort-Montagne, abrite l'**Espace France Service** labellisé en 2020. Un projet de tiers-lieux est en cours sur Tauves, ainsi qu'un autre Espace France Service à La Tour d'Auvergne.

Des ressources naturelles protégées mais insuffisamment valorisées

Dômes Sancy Artense abrite des **paysages à haute valeur patrimoniale** encadrés par la Chaîne des Puys et le Massif des Monts-Dore. Le sud du périmètre offre également des panoramas sur les Monts du Cantal.

L'inscription au patrimoine mondial **UNESCO** obtenu en 2018 pour la Chaîne des Puys Faille de Limagne permet d'engager un plan de gestion pluriannuel sur le périmètre du bien et sa zone tampon (dont Aurières, Saulzet le Froid, Vernines, Nébouzat, Ceyssat, Olby et Mazayes).

Il existe une **grande diversité des milieux naturels dont des sites protégés** par divers classements : 6 espaces Natura 2000, 3 sites classés, 4 ENS, 1 arrêté de protection de biotope, ZNIEFF type I (14% de la surface intercommunale) et II (63 % de la surface intercommunale), etc.

L'eau et les milieux aquatiques sont une richesse pour le secteur qui abrite les têtes de bassins versants de la Dordogne au sud et de la Sioule au nord. Ces deux bassins font l'objet de procédures SAGE et d'outils contrats territoriaux (sources de la Dordogne Sancy Artense, Sioule). Le territoire déborde aussi sur les franges des bassins du Chavanon à l'ouest et de la Veyre à l'est.

Zones humides et tourbières parsèment aussi le territoire. De nombreux étangs et lacs offrent des potentialités pour la pêche, parmi les plus renommés les lacs du Guéry, de Servières et la retenue de Bort les Orgues sur la Dordogne.

La qualité des cours d'eau est bonne à moyenne. Les cours d'eau les plus dégradés sont la Dordogne et la Sioule.

L'agriculture est le principal émetteur de gaz à effet de serre (61%), suivie par les transports (22%). Pour autant, le territoire est un **véritable puits de carbone** car il absorbe davantage de gaz à effet de serre qu'il n'en émet (prairies et forêts occupent plus de 90 % de l'espace).

Le territoire Dômes Sancy Artense est un **fort consommateur d'énergie** (440 Gwh), celle-ci se consommant sous forme de produits pétroliers. La consommation par les transports est imposée par la dépendance au transport routier pour tous les besoins de vie tant pour les marchandises que les personnes. Le résidentiel est le second consommateur.

Le territoire ne produit que 20 % de sa consommation énergétique. Le bois en représente la plus grande part (48%) suivi de l'éolien (36%).

Des investissements privés pour la **production d'énergies renouvelables** ont été réalisés ou sont en cours : deux parcs éoliens de 6 machines chacun à St-Julien-Puy-Lavèze, projets de centrales photovoltaïques, hydroélectricité, géothermie.

Dômes Sancy Artense possède toutefois les ressources nécessaires pour devenir plus autonome du point de vue énergétique : gisement d'énergie renouvelable potentiellement exploitable de 263 GWh/an (source : Aduhme).

2.2. Les compétences de l'intercommunalité

Dans un objectif d'un projet commun d'aménagement et de développement durable de son territoire, la Communauté de communes Dômes Sancy Artense met en œuvre à la fois des services, des équipements et des projets dans le cadre de ses compétences :

Obligatoires :

- 1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- 2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du C.G.C.T. ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- 3° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- 4° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- 5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, à compter du 01/01/2018.

Optionnelles :

- 1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie
- 2° Politique du logement et du cadre de vie
- 3° Création, aménagement et entretien de la voirie
- 4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- 5° Action sociale d'intérêt communautaire.

Supplémentaires :

- ✓ Développement agricole du territoire intercommunal
- ✓ Développement touristique du territoire intercommunal
- ✓ Assainissement non collectif
- ✓ L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique
- ✓ Actions en faveur des associations du territoire intercommunal
- ✓ Soutien ou co-organisation de manifestations culturelles ou sportives à caractère exceptionnel, d'impact au minimum départemental
- ✓ Acquisition, gestion et entretien d'un pool de matériel, loué par convention lors des manifestations culturelles ou sportives

- ✓ Développement culturel
- ✓ Mobilité : autorité organisatrice de la mobilité dans son ressort territorial.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 3 – L'ambition du territoire Dômes Sancy Artense et les 7 orientations stratégiques

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (Contrat de ruralité, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat, construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par le conseil de communauté en date du 16 juillet 2021.

3.1. Une ambition nourrie par plusieurs stratégies locales et thématiques

L'ambition définie s'appuie sur plusieurs stratégies locales et thématiques définies depuis 2017 dont la définition a fait appel à plusieurs **démarches participatives**.

Dans le domaine de la gestion de l'espace et de la planification urbaine,

Il n'existe pas de Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUI). La moitié des communes est dotée d'un document d'urbanisme, l'autre moitié dépend du RNU. 5 communes ont fait le choix en 2021 de réaliser un PLU ou de le réviser.

La Communauté de communes Dômes Sancy Artense n'est pas compétente pour l'élaboration des documents mais est associée à leur élaboration.

Dans le domaine du développement économique,

Une **stratégie pour la localisation des zones d'activités économiques a été redéfinie en 2018** à l'échelle de son nouveau périmètre afin de déterminer la localisation de son action foncière pour créer ou développer des zones d'activités économiques. En 2021, il ressort de cette stratégie les objectifs suivants :

- ✓ *Finaliser la commercialisation des lots restant disponibles sur la ZAE intercommunale existante,*
- ✓ *Poursuivre les projets engagés par les anciens EPCI avant la fusion, tous situés sur la colonne vertébrale du territoire le long des axes principaux que sur la RD922 et la RD2089.*

Une **étude pour le développement commercial et artisanal** réalisée en 2018/2019 a permis de dresser le diagnostic de l'offre de commerces sur le territoire et de définir les besoins de la clientèle locale. Il ressort les enjeux stratégiques suivants :

- *Accompagner la mutation de la filière Café Hôtel Restaurant dans un contexte d'enjeu touristique fort,*
- *Réfléchir aux modalités de soutien à la rénovation de l'activité commerciale et aux nouvelles formes de commerces,*
- *Travailler sur un équilibre offre sédentaire / vente directe,*
- *Etudier les solutions de mutualisation des problématiques de personnel et de recrutement en intégrant la question du logement,*
- *Accompagner la réflexion sur la dynamique collective à l'échelle intercommunale.*

Ces enjeux ont été traduits en deux défis à relever, eux-mêmes déclinés en programme d'actions.

- ✓ *Définir une stratégie territoriale pour le commerce et l'artisanat et définir la vocation des centralités*
- ✓ *Accompagner la mutation du commerce de proximité et renforcer les synergies à l'intérieur du territoire.*

Ce travail a fait l'objet de plusieurs ateliers, a été réfléchi avec les élus de la commission économique. Les professionnels ont aussi été conviés à participer par le biais de questionnaires et de réunions. La population a aussi été sollicitée dans le cadre d'une enquête.

A la fusion des EPCI en 2017, un **diagnostic agricole** a été mis à jour afin de bénéficier d'un niveau d'informations uniforme sur l'ensemble du périmètre. Des réunions de travail avec des groupes d'agriculteurs ont eu lieu dans chaque commune.

Réalisé dans le cadre d'une animation agricole proposée par le Département, le diagnostic foncier agricole est voué à être mis à jour annuellement. *Il s'agit d'avoir une connaissance fine du territoire agricole, définir et mettre en œuvre les stratégies locales foncières, encourager l'installation et la transmission d'activités agricoles.*

Ce travail est suivi par un comité de pilotage rassemblant des référents agricoles de chaque commune.

Dans le domaine touristique,

L'**étude de positionnement touristique et de programmation du territoire Dômes Sancy Artense**, réalisée en 2018/2019, a permis d'analyser la demande de la clientèle et de faire l'état des lieux des offres d'hébergement, de restauration et d'activités.

A l'issue du diagnostic touristique, 4 axes stratégiques ont été définis :

- ✓ *Mettre en tourisme la filière des activités de pleine nature*
- ✓ *Accompagner le déploiement de sites pivot du développement touristique*
- ✓ *Stimuler la diversification et la modernisation de l'offre touristique*
- ✓ *Moderniser l'action de l'office de tourisme.*

Des ateliers thématiques, avec les socio-professionnels du territoire (hébergeurs, prestataires, etc.), les élus, l'office de tourisme intercommunal, se sont déroulés dans le cadre de cette étude. Différents points d'étapes ont été validés en commission tourisme, bureau des maires et conseil communautaire.

Etude signalétique : La signalisation des sites et activités touristiques, commerciaux, de services ou de loisirs constitue un besoin essentiel pour les professionnels, les visiteurs et les habitants de la communauté de communes. C'est également un enjeu d'image et d'attractivité.

Ayant hérité de deux compétences différentes dans ce domaine, à la fusion des EPCI, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a souhaité faire une étude pour apporter un éclairage sur son niveau d'intervention en termes de signalisation, doter l'intercommunalité a minima d'une charte de signalisation touristique et d'information locale globale et définir le partage des compétences et missions entre intercommunalité, communes, département et privés.

Cette étude est en cours de finalisation et a permis d'ores et déjà de faire ressortir des enjeux :

- ✓ *Véhiculer l'image de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense,*
- ✓ *Identifier le territoire,*
- ✓ *Valoriser l'offre globale (activités, patrimoines, ...),*
- ✓ *Protéger les paysages,*
- ✓ *Connaître et appliquer les règles.*

Ce travail est suivi par des référents communaux et a fait l'objet de plusieurs présentations en commission tourisme et bureau des Maires.

Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information touristique (SADI) : La Communauté de communes et l'Office de tourisme cherchent à optimiser la cohérence de l'accès à l'information touristique sur leur territoire, et anticiper les évolutions à venir en adaptant leurs outils d'accueil et d'information, par le biais d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information.

Le rôle de conseil de l'Office de tourisme devra être renforcé en prenant en compte :

- Les moyens financiers et humains de la structure
- Les flux de visiteurs sur le territoire
- Les besoins de la clientèle actuelle avant, pendant et après leur séjour.

Ainsi, il a été commandé, au printemps 2021, une étude cohérente de cet accueil pour proposer un maillage réfléchi de l'accueil touristique sur le territoire intercommunal.

Les enjeux et actions seront connus fin 2021.

Dans le domaine des services,

La **convention territoriale globale (CTG)** signée avec la CAF pour 2019-2023 identifie 4 axes de développement pour l'enfance-jeunesse et les familles :

- ✓ *Maintenir un équilibre de l'offre petite enfance et proposer un accueil de qualité,*
- ✓ *Adapter l'offre et créer du lien en direction des jeunes/ados,*
- ✓ *Soutenir des actions en direction des familles et favoriser le lien social,*
- ✓ *Faciliter l'accès aux droits et aux services.*

Elus, partenaires institutionnels, établissements scolaires, représentants des parents d'élèves et des familles, professionnels de l'enfance et de la jeunesse, associations locales participent en 2021 à des groupes de travail autour des 4 thématiques : Petite Enfance / Jeunesse Ados / Familles et lien social / Habitat, Mobilité, Numérique. Il s'agit de faire émerger de nouvelles problématiques et ainsi de mettre en place des actions cohérentes et adaptées aux besoins de la population locale.

Audit des services à domicile dans le cadre d'une adhésion avec l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des soins et services à domicile) : Suite à la fusion des EPCI, la Communauté de communes Dômes Sancy Artense a vu son service d'aide à domicile s'agrandir au 01/01/2018 en récupérant un autre service déjà existant géré par un syndicat intercommunal. L'audit a été une opportunité pour réfléchir à la mise en place du nouveau service harmonisé. Ce travail réalisé en 2018 a permis de réaliser un état des lieux du fonctionnement du service, partagé avec les acteurs locaux, puis d'identifier les leviers pour améliorer le fonctionnement et la qualité des services.

Plusieurs préconisations stratégiques et opérationnelles ont été formulées :

- ✓ *Moderniser et professionnaliser le service par la télégestion ;*
- ✓ *Retrouver un modèle économique rentable en changeant la tarification ;*
- ✓ *Explorer les potentiels nouveaux de services à la personne ;*
- ✓ *Mieux communiquer sur les services proposés ;*

✓ *Renforcer l'évaluation des services.*

Elus, agents du service, bénéficiaires, partenaires financiers ont été rencontrés et auditionnés. Le travail a été présenté en commission action sociale rassemblant des élus municipaux de toutes les communes.

Diagnostic santé : L'Agence Régionale de Santé a sollicité les deux EPCI Dômes Sancy Artense et Massif du Sancy, afin de leur proposer de mettre en œuvre un Contrat local de santé (CLS).

La première étape passe par la réalisation d'un diagnostic quantitatif dont les objectifs sont :

- Renforcer la connaissance de la situation sanitaire locale : état des lieux sur la situation sanitaire du territoire,
- Faciliter les orientations de l'action publique en matière de santé : repérer les principaux enjeux concernant l'état de santé de la population au travers de données statistiques et d'entretiens,
- Alimenter le futur contrat local de santé : mettre à jour des pistes de réflexion, d'action en lien et en accord avec les partenaires en présence.

Il est complété d'un diagnostic dit qualitatif qui s'appuie sur des entretiens avec les acteurs locaux (professionnels, élus, habitants, etc.). Ce dernier a été présenté aux élus en juillet 2021.

Diagnostic sportif territorial : Débuté en 2019, il a permis d'établir un état de l'offre sportive et des besoins sur le nouveau périmètre. Il s'agit de déterminer un nouveau plan d'actions, afin de tendre vers une adéquation entre l'offre et la demande sportives, et plus particulièrement en lien avec les équipements sportifs. Les orientations stratégiques proposées sont les suivantes :

- ✓ *Éduquer les jeunes par le sport*
- ✓ *Favoriser le développement touristique au travers de la politique sportive*
- ✓ *Développer le bien-être, le mieux vivre de la population du territoire notamment les seniors, les sédentaires, ...*

Des ateliers de travail sont en cours pour finaliser la feuille de route de la politique sportive intercommunale, autour de trois thèmes : Equipements sportifs, pratiques sportives, acteurs sportifs.

A l'issue des différentes stratégies thématiques et démarches participatives mises en œuvre,
A l'issue de l'actualisation du diagnostic de territoire en 2021, mettant en évidence les atouts et les faiblesses, ainsi que les opportunités et les menaces,
A l'issue de réunions de travail avec le Bureau communautaire, qui rassemble l'ensemble des maires,
Il ressort, des volontés locales exprimées, des **axes de travail prioritaires** pour conduire le nouveau projet de territoire :

« Il manque des **outils de transformation et diversification agricole**, pour mieux valoriser les productions locales de montagne ».

« Un territoire qui doit renforcer son rôle **d'accueil d'actifs**, et saisir l'opportunité du travail à distance dans le **contexte sanitaire actuel** ».

« Notre particularité : pas de ville-centre mais plusieurs bourgs répartis géographiquement qui garantissent une proximité avec les habitants. Une volonté de **conserver ce maillage équilibré par des bourgs forts**, tant au niveau de l'offre d'habitat, que des commerces et des services à la population ».

« Un espace de montagne, véritable **potentiel pour les activités de pleine nature**. Elles doivent devenir un **vecteur d'attractivité touristique** sur toute l'année et ouvrir de **nouveaux horizons pour la pratique sportive** ».

« La réduction de la dépendance énergétique du territoire par le **développement d'énergies renouvelables** (éolien, photovoltaïque, etc.), qu'il faut encourager pour favoriser l'économie locale ».

« **Créer l'identité Dômes Sancy Artense** : la nécessité de **fédérer population et monde associatif** autour **d'événementiels** et de projets d'animation ».

« **La mobilité, un sujet transversal aux multiples enjeux** : moins se déplacer dans les migrations pendulaires, trouver des solutions collectives au quotidien, aider les populations les plus isolées à accéder aux services, organiser et renforcer la fréquentation des commerces locaux, équipements culturels et sportifs, améliorer l'accès aux sites touristiques, ... ».

« **La question des usages de la ressource en eau** : un sujet à traiter au travers des nouveaux contrats territoriaux et à anticiper pour l'eau potable et le traitement des eaux usées d'ici à 2026 ».

Une réflexion a été bâtie autour de 7 items, permettant de les décliner en 7 grandes orientations.

Thèmes de réflexion :	7 orientations définies :
<input type="checkbox"/> Produire/entreprendre/travailler en Dômes Sancy Artense	« Développer l'attractivité économique du territoire et les emplois, en s'appuyant sur les ressources locales »
<input type="checkbox"/> Faire découvrir Dômes Sancy Artense	« Restructurer l'offre touristique et l'adapter à des clientèles ciblées, pour accroître la contribution économique du tourisme »
<input type="checkbox"/> Résider en Dômes Sancy Artense	« Aménager un territoire de moyenne montagne s'appuyant sur un maillage de plusieurs bourgs valorisés, du point de vue de l'habitat, des espaces publics et des services »
<input type="checkbox"/> Être solidaire en Dômes Sancy Artense	« Répondre aux besoins socio-démographiques divers par une offre de services accessible, équitable, suffisante et adaptée à chaque public »
<input type="checkbox"/> Animer Dômes Sancy Artense	« Renforcer la cohésion sociale et animer le territoire par une diversification de l'offre culturelle et sportive »
<input type="checkbox"/> Se déplacer en Dômes Sancy Artense	« Permettre à la population locale et touristique de mieux se déplacer, sur un territoire montagnard à la fois proche de la métropole clermontoise pour une partie et très éloigné des centres urbains sur une autre partie »
<input type="checkbox"/> Préserver Dômes Sancy Artense	« Préserver les ressources naturelles et le patrimoine paysager, fondateurs de l'identité territoriale »

Ces orientations répondent à une ambition globale partagée qui est de :

« Développer durablement un territoire qui préserve son identité rurale et montagnarde et qui, malgré ses disparités socio-démographiques, conserve un équilibre géographique, en termes d'attractivité économique et touristique et de services pour ses habitants. »

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 3. Ces fiches comprennent des objectifs qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d’actions

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

LE CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2021-2027

La nouvelle génération des contrats de plan renouvelle le partenariat entre l’Etat et la Région autour du financement des grands projet de développement du territoire, pour permettre d’écrire l’avenir d’Auvergne-Rhône-Alpes. Le Contrat de plan répond à trois enjeux :

- Répondre à la crise que connaît le pays avec la pandémie de la COVID-19.
- Transformer notre modèle de développement dans une optique de transition environnementale, numérique et industrielle pour permettre à notre pays de faire face aux évolutions et aux chocs à venir.
- Illustrer une approche différenciée de la décentralisation.

Ainsi, l’Etat et la Région Auvergne Rhône Alpes ont défini les priorités suivantes qui structureront le contrat de plan Etat-région, en totale cohérence avec le schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires (SRADDET) adopté en 2019 :

- L’adaptation du territoire à la transition énergétique et environnementale ;
- L’équilibre et la solidarité des territoires ;
- Le développement de la compétitivité économique ;
- La réponse aux enjeux des territoires de notre région.

Les CRTE constitueront le volet territorial des Contrats de Plan Etat-Région.

POUR RAPPEL : LE CONTRAT DE RURALITE 2017-2020

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité a été proposé aux collectivités. A partir d’une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d’un projet de territoire à l’échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l’ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l’attractivité du territoire rural.

Signé en mai 2018 entre l’Etat et la Communauté de communes Dômes Sancy Artense, il a permis de soutenir des actions issues du projet de territoire défini à l’issue de la fusion des EPCI.

La DSIL ruralité a permis de financer, dans le cadre de conventions financières annuelles :

- Dans le domaine touristique : équipement numérique des structures touristiques, aménagements pour des activités de pleine nature, création de nouveaux supports de balisage, étude de définition de la signalétique ;
- Dans le domaine économique : l’aménagement de bureaux pour maintenir l’antenne de la chambre d’agriculture, étude de faisabilité et de définition d’un espace de valorisation éco-touristique au rond-point de St-Julien Puy Lavèze ;
- Dans le domaine sportif : aménagement du terrain de sport utilisé par les associations sportives intercommunales à Olby, réfection de la toiture du gymnase intercommunal à La Tour d’Auvergne ;
- Dans le domaine des services : mise en place de la télégestion pour l’aide à domicile, équipements numériques des écoles, aménagement de bureaux au siège communautaire.

LE NOUVEAU DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN 2021-2026

Le programme « petites villes de demain » lancé en octobre 2020 constitue l’une des principales mesures de l’agenda rural et s’inscrit dans le cadre du plan de relance, dont il est une composante opérationnelle importante. Il vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation.

Dans le Puy-de-Dôme, une trentaine de communes avaient été ciblées par l’Etat pour prétendre à ce dispositif, dont Rochefort-Montagne sur la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Le dossier de candidature élaboré par la Communauté de Communes et la commune a été retenu en décembre 2020. La convention d'adhésion a été signée en mai 2021.

Le projet de revitalisation doit désormais être construit ; le recrutement d'un chef de projet a eu lieu en septembre 2021.

PLAN AVENIR MONTAGNES :

Il s'agit de donner aux territoires de montagne qui le souhaitent les moyens de s'adapter vers plus de résilience, de se réinventer vers un tourisme quatre saisons, sans pour autant tourner le dos à l'activité neige. Ce plan s'articule autour de trois axes :

1. Favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles ;
2. Accélérer la transition écologique et énergétique des activités touristiques de montagne ;
3. Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de "lits froids"

Sur le volet investissement, plusieurs projets intercommunaux et communaux peuvent prétendre au fond avenir montagne. En 2021, un projet d'hébergement collectif a été retenu à La Tour d'Auvergne. Les investissements sur le site nordique de La Stèle seront proposés pour le nouvel appel à projets 2022.

CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE / CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE :

La communauté de communes a bénéficié de Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), signés en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Ce dispositif est un important soutien financier au fonctionnement des services liés à la petite enfance, tels que le Relais d'Assistants Maternelles, les équipements d'accueil collectif du jeune enfant (multi accueil, micro-crèche...). Il permet également de développer des activités variées et de qualité dans le cadre de l'accueil de loisirs intercommunal et de soutenir des actions menées par les médiathèques et bibliothèques intercommunales.

Il est remplacé par la convention territoriale globale (CTG) qui permettra de formaliser le projet en direction de la jeunesse et des familles sur la période 2019-2023.

ESPACE FRANCE SERVICES :

Sur le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, il existe un Espace France Services labellisé à Rochefort-Montagne, porté et géré par le Département au sein de sa maison des solidarités.

La Communauté de Communes a déposé une candidature en octobre 2021 pour créer un EFS à La Tour d'Auvergne, au sein de son antenne administrative. Cette demande permettra de desservir le sud de l'Artense, considéré comme zone blanche et à sa population de bénéficier de services publics de proximité.

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE :

Les CTL permettent d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture. Il a vocation à répondre aux besoins identifiés par la collectivité lors d'une phase d'état des lieux, tout en s'inscrivant dans les grandes orientations du ministère de la Culture en matière de politiques de lecture. Les contrats reposent sur un cofinancement entre la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et une ou plusieurs collectivités, ainsi que sur une méthodologie intégrant notamment un diagnostic, la tenue régulière d'un comité de pilotage et une évaluation finale.

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense bénéficie d'un Contrat Territoire Lecture qui lui permet de financer une partie du développement de son réseau de lecture publique.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL (EAC)

L'État souhaite généraliser l'Éducation artistique et culturelle et l'ancrer dans les territoires. Il s'agit d'une démarche multi-partenaire qui peut mobiliser, selon sa nature, de multiples acteurs à différents échelons, nationaux ou territoriaux. L'objectif est double :

1. Assurer la participation à la vie artistique et culturelle de tous les enfants et de tous les jeunes ;
2. Établir une continuité de l'offre EAC sur tous les temps de la vie.

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense souhaite engager une réflexion avec la DRAC, le Département et les autres partenaires pour construire un contrat d'EAC. Cela consiste à bâtir un programme d'actions d'éducation et de sensibilisation aux arts et à la culture dont le but est de favoriser l'émancipation

artistique et culturelle, de coordonner le développement d'actions artistiques, culturelles, éducatives et scolaires dans le principe du « 100 % EAC ».

LES CONTRATS TERRITORIAUX

Ces outils financés par les agences de l'eau en partenariat avec d'autres collectivités contribuent à l'amélioration des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses. Le CT permet de :

- répondre au plus près aux enjeux des territoires à une échelle hydrographique cohérente,
- de définir en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés des programmes d'action.

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense est concernée par 4 CT, décrits au paragraphe 4.5.

UN PROJET DE CONTRAT LOCAL DE SANTE :

En 2016, les élus du Pays Grand Sancy ont été sollicités par l'ARS pour mettre en place un Contrat Local de Santé. Il vise à réaliser un diagnostic territorial, en vue de mettre en place un programme d'actions locales. Il a pour objet de coordonner tout ce qui est mis en place au niveau de la santé sur un territoire donné (dont l'action pour les personnes âgées, handicapées, la prévention).

Le contexte de fusion des EPCI a retardé ce projet mais le diagnostic a pu être relancé par l'ARS et s'est terminé en 2021.

4.2. Autres dispositifs en soutien au projet de territoire

A ces dispositifs de contractualisation avec l'Etat, s'ajoutent d'autres contrats et dispositifs avec d'autres collectivités sur des problématiques d'aménagement et de développement du territoire.

LE CONTRAT AMBITION REGION

La Région a créé en 2017 un nouveau cadre d'intervention pour l'aménagement et le développement des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, fondé sur une relation directe avec les EPCI et donnant la priorité à l'investissement public local. Les Contrats Ambition Région sont conclus pour une durée de 3 ans. Ils visent prioritairement et essentiellement des projets d'investissements.

Validé en commission permanente du 30/11/2017 et signé en mars 2018, le Contrat Ambition Région de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense permet de financer :

- Trois équipements sportifs d'envergure intercommunale : vestiaires pour le rugby intercommunal avec cofinancement DETR et départemental ; espace dojo à Nébouzat avec cofinancement DETR et départemental ; terrain de sports intercommunal à Olby avec cofinancement DSIL et départemental ;
- Un atelier pour la transformation fromagère du lait de vaches salers avec cofinancement départemental dans un but de soutien et de valorisation des filières locales ;
- La création d'équipements numériques touristiques afin de développer une offre innovante au travers des usages numériques.

LE CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE (CTDD)

Les CTDD sont des contrats liant sur 3 ans le Département aux Communautés de communes, le Département réaffirmant son rôle d'aménageur en soutenant les projets structurants des EPCI au travers de ces contrats, à la condition que les projets soient en adéquation avec les volets de la politique départementale.

Le dernier CTDD signé avec la Communauté de communes Dômes Sancy Artense permet de financer :

- Trois équipements sportifs d'envergure intercommunale : vestiaires pour le rugby intercommunal avec cofinancement DETR et régional ; espace dojo à Nébouzat avec cofinancement DETR et régional ; terrain de sports intercommunal à Olby avec cofinancement DSIL et régional ;
- La réalisation d'un diagnostic sportif territorial ;
- La mise en place de la télégestion pour l'aide à domicile,
- Des équipements numériques pour les écoles,
- L'acquisition de matériel pour les spectacles et la vie associative.

Le Département a engagé en 2021 une réflexion sur les nouvelles modalités des CTDD qui seront proposées aux EPCI à partir de 2022, prenant notamment en compte la transition écologique.

LE PROGRAMME LEADER VOLCANS D'Auvergne

Le programme européen LEADER, « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est un véritable laboratoire d'expérimentation en milieu rural. Grâce à une stratégie définie par les acteurs locaux, il encourage les actions innovantes, les démarches collectives, les projets de coopération, les partenariats public-privé afin de tirer le meilleur parti des atouts du territoire.

Le territoire des Volcans d'Auvergne a bénéficié d'un programme Leader pour la période 2016-2020 pour soutenir une stratégie locale de développement intitulée *"Volcans d'Auvergne actifs ! Stimuler nos ressources pour inventer un territoire responsable et créatif"*.

Le programme a permis de financer une trentaine de projets publics et privés sur le territoire Dômes Sancy Artense, dont un quart pour l'intercommunalité :

- Étude pour le développement commercial en lien avec la dynamisation des centres-bourgs,
- Étude et travaux pour un aménagement touristique ludo-pédagogique à Rochefort-Montagne,
- Etude de positionnement et de programmation touristique,
- Etude pour la définition de la signalétique locale,
- Acquisition de matériel de spectacles,
- Acquisition de biens mobiliers et informatiques pour l'harmonisation du réseau de lecture,
- Étude pour la création d'une vitrine éco-touristique au giratoire à St-Julien Puy Lavèze.

4.3. Validation des actions

Les actions du CRTE sont citées au sein de chaque fiche en annexe 3.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.4. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.5. Les actions de coopération interterritoriale

La Communauté de communes Dômes Sancy Artense participe à des dispositifs et mutualisations spécifiques avec les EPCI voisins. En effet, certaines actions ne peuvent pas se limiter au territoire administratif intercommunal et des réflexions doivent être menées à plus grande échelle.

LE POLE PLEINE NATURE :

Les deux périmètres des Communautés de Communes Dômes Sancy Artense et du Massif du Sancy ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet "pôle de pleine nature Massif Central". Il s'inscrit à la fois dans le programme plurirégional FEDER 2014-2020 du Massif Central et dans la Convention de Massif 2015-2020. La Communauté de Communes du Massif du Sancy est porteuse du dossier et chef de file.

Les fiches-actions validées gravitent autour de trois axes :

1. Animer le réseau des professionnels pleine nature, il s'agit de fédérer les prestataires,
2. Qualifier des sites et équipements pour appuyer l'offre des professionnels locaux,
3. Améliorer la visibilité client de l'offre et développer une communication adaptée.

La pleine nature est une thématique d'excellence de la stratégie touristique régionale. Dans ce cadre, la Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt. Etant déjà pôle pleine nature au titre du Massif Central, le territoire est directement retenu pour bénéficier de l'accompagnement régional en matière de financements, outils et commercialisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le programme d'investissements est en cours de finalisation (cyclo tourisme, La Stèle, ...) et les actions d'animation du réseau pleine nature se poursuivent.

Il est prévu de répondre au nouvel appel à projet, dont le nouveau dossier devrait s'inscrire dans la continuité des actions menées jusqu'alors avec un renforcement de l'animation du réseau et du service aux prestataires tout en maintenant des investissements structurants pour la filière Activités de Pleine Nature et 4 saisons.

L'ANIMATION DANS LE DOMAINE AGRICOLE :

L'ensemble du périmètre intercommunal a fait l'objet de diagnostics fonciers agricoles. Cet outil permet de repérer les exploitations dites à enjeu, dont les chefs d'exploitation de plus de 55 ans n'ayant pas de repreneur identifié. Le diagnostic porte aussi sur les questions foncières, repérant le morcellement du parcellaire, la dispersion des parcelles et l'imbrication des bâtiments agricoles au sein des zones habitées.

En partenariat avec le Département et la communauté de communes du Massif du Sancy, une animation est mise en place. Elle permet aux agriculteurs du territoire de bénéficier d'un accompagnement pour la transmission, ou pour restructurer son foncier (échanges de parcelles, etc.). Les intercommunalités participent annuellement au financement de ce poste.

L'ANIMATION DANS LE DOMAINE FORESTIER :

Un même partenariat est mis en place dans le domaine de la forêt. Un animateur recruté par le Département et mis à disposition des 2 EPCI accompagne les propriétaires forestiers dans la gestion de leurs parcelles. Les intercommunalités participent annuellement au financement de ce poste.

LE SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT :

En juillet 2021, les habitants de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense vont pouvoir bénéficier d'un nouveau service financé par la Région, l'Etat et le Département : le service public de la performance énergétique de l'habitat. Une animatrice recrutée par le Département du Puy-Dôme sera mise à la disposition de la communauté de communes et de celle du Massif du Sancy. Les intercommunalités participent annuellement au financement de ce poste. Les missions sont :

- Informer et conseiller en matière de rénovation de l'habitat : que ce soit les particuliers, les professionnels du petit tertiaire privé, les professionnels du bâtiment, sur les questions de maîtrise de l'énergie, les techniques de construction et sur les aides financières mobilisables.
- Accompagner les projets de travaux des particuliers : évaluations thermiques, proposition de scénarii de travaux possibles, aide à la compréhension des audits thermiques et devis d'entreprises.
- Faire de l'animation locale et de la communication : conférences, réunions, visites avec les habitants, les artisans, les élus.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE :

Ce contrat qui sera élaboré à l'issue du diagnostic de santé portera à la fois sur le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense et celui de la communauté de communes du Massif du Sancy.

LES CONTRATS TERRITORIAUX A L'ECHELLE DE 4 BASSINS VERSANTS

Œuvrer pour la préservation des cours d'eau implique une réflexion de l'amont à l'aval, à l'échelle du bassin versant, dont les contours ne correspondent pas aux limites administratives des intercommunalités.

Si un partenariat est mis en œuvre avec la Communauté de communes du Massif du Sancy et des EPCI du Cantal pour le contrat territorial des Sources de la Dordogne, la mutualisation se développe aussi avec l'EPCI Chavanon Combrailles Volcans pour les Contrats Chavanon en action et Sioule Andelot.

Ces outils permettent de financer un programme d'actions pour les milieux aquatiques par le biais d'un soutien des agences de l'eau et collectivités comme le Département ou la Région.

Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense :

Le territoire concerné couvre les bassins hydrographiques de la Dordogne depuis ses sources, ses affluents rive gauche et le bassin d'alimentation du lac de Lastiouilles pour une superficie totale de 647 km². Ils ont été retenus afin de lutter contre l'eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues qui constitue l'exutoire commun de tout ce réseau hydrographique. Le réseau hydrographique est estimé à 1 414 km sur le Puy-de-Dôme et le Cantal.

Le pilotage : PNR des Volcans d'Auvergne en partenariat avec les EPCI et les communes.

Durée : 2017-2022.

Contrat de progrès territorial Chavanon en action :

Lancé en mai 2021, le nouveau Contrat porte sur un bassin de 470 km², à cheval sur 2 régions et 3 départements. Le Chavanon est le premier affluent rive droite de la Dordogne, se jetant dans la retenue de Bort-les-Orgues. Il est caractérisé par un réseau hydrographique de plus de 900 km de linéaires de cours d'eau. Aucune masse d'eau n'est en très bon état écologique, 9 sont en bon état et 7 (soit 44%) en état moyen. Les grands objectifs retenus sont d'atteindre le bon état des eaux en s'appuyant sur les 4 enjeux suivants :

- Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides et augmentation de leur capacité de résilience,
- Amélioration/maintien de la qualité et des débits des cours d'eau du bassin versant,
- Amélioration des connaissances afin de mieux comprendre le fonctionnement du bassin,
- Sensibilisation de la population, des usagers et des acteurs de l'eau.

La Communauté de communes Dômes Sancy Artense est signataire du contrat et conventionne avec un autre EPCI signataire pour l'animation. Cela concerne seulement 2 communes St-Sauves et St Julien Puy Lavèze.

Contrat de progrès territorial des 5 rivières :

Signé en décembre 2020, sa première phase s'étend de 2021 à 2023. Ce contrat couvre un territoire de près de 370 km² dont 230 km de cours d'eau. Sur le territoire Dômes Sancy Artense, cela représente 25 km² de surface de bassin versant et 21 km linéaires de cours d'eau répartis sur 4 communes, Aurières, Nébouzat, Vernines, Saulzet le Froid. L'objectif du Contrat est la reconquête de la qualité des milieux aquatiques sur les bassins des Assats, de l'Auzon, du Charlet, du Pignols et de la Veyre, décliné comme suit :

- Préserver et améliorer la qualité de l'eau.
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.
- Garantir la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

La Communauté de communes Dômes Sancy Artense est partenaire dans le cadre d'une convention.

Contrat territorial Sioule et Andelot :

Un précédent contrat s'est achevé en 2019 duquel la Communauté de communes Dômes Sancy Artense n'était pas actrice. Le prochain Contrat débutera en 2022 et permettra ainsi de couvrir l'ensemble des sources de la Sioule sur 14 communes du territoire. Les diagnostics sont actuellement en cours. La Sioule prend sa source à proximité du lac Servières et conflue avec l'Allier après 165 km de parcours. Le bassin versant de la Sioule compte 37 cours d'eau pour un linéaire total de 2052 km. La principale problématique du bassin versant est l'altération de la morphologie des cours d'eau (continuités écologiques). La gestion quantitative de la ressource entre les différents usagers est également un enjeu essentiel.

Pilotage : EPCI St-Pourçain Sioule Limagne et SMAD des Combrailles.

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

Bien que compétence obligatoire des communautés de communes au 01/01/2017, la collecte et le traitement des ordures ménagères est assurée par des syndicats à qui ces missions ont été déléguées. Cette organisation est en place depuis plusieurs années, bien avant les fusions des EPCI et a été maintenue à ce jour.

Syndicats	Communes de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense	Autres EPCI limitrophes concernés
SMCTOM Haute-Dordogne	AVEZE, BAGNOLS, CROS, HEUME L'ÉGLISE, LABESSETTE, LAQUEUILLE, LARODDE, LA TOUR D'AUVERGNE, MAZAYES, OLBY, ORCIVAL, PERPEZAT, ROCHEFORT-MONTAGNE, SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE, SAINT-PIERRE-ROCHE, SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE, SINGLES, TAUVES, TREMOULLE SAINT-LOUP, VERNINES.	EPCI Massif du Sancy EPCI Chavanon Combrailles Volcans
SICTOM Pontaumur-Pontgibaud	AURIERES, CEYSSAT, GELLES, NEBOUZAT, ST-BONNET-PRES-ORCIVAL.	EPCI Chavanon Combrailles Volcans
SICTOM des Couzes	ST-DONAT, SAULZET LE FROID	EPCI Massif du Sancy EPCI Mond'Arverne

D'autres sujets dépassent les limites administratives des EPCI, et pour lequel la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense pourra envisager des réflexions communes, partenariats et mutualisations avec les territoires limitrophes : **la mobilité, l'eau potable, les moyens pour l'assainissement, etc.**

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (ANCT, CEREMA, ADEME...), la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, l'ADIT, CAUE, ...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire désigne la directrice générale des services responsable du pilotage du CRTE et responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Elle sera assistée des responsables des pôles de développement, chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Des indicateurs pour évaluer l'action sont précisés au sein de chaque fiche-action en annexe 3.

Les indicateurs de suivi écologique sont précisés en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

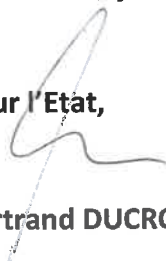
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Fd.

Signé à Rochefort-Montagne, le 07 décembre 2021

Pour l'Etat,



Bertrand DUCROS, Sous-Préfet d'Issoire

**Pour la Communauté de Communes
Dômes Sancy Artense**

Alain MERCIER, Président



ANNEXES

Sommaire des annexes

Annexe 1 - Etat des lieux et diagnostic écologiques du territoire

Annexe 2 – Les indicateurs écologiques

Annexe 3 – Les fiches-actions détaillant les projets prévus, les porteurs ciblés, les prévisions de calendrier et de coûts, ainsi que les indicateurs de suivi.

Annexe 4 – Récapitulatif des actions prévues et financées en 2020-2021

ANNEXE 1 : Etat des lieux et diagnostic écologiques du territoire

La circulaire du 20/11/2020 prévoit la réalisation d'un état des lieux écologique. Il fait partie intégrante du diagnostic de territoire.

Pour rappel :

27 communes

13 040 habitants = 1,94 % de la population départementale

690,70 km² = 8,65 % de la surface départementale

18 habitants/km²

MOBILITE

9,22 % des déplacements domicile-travail sont assurés par un mode actif (vélo, piéton) et 0,72 % par des transports en commun. Cela révèle la faiblesse des autres usages par rapport à l'usage de la voiture personnelle. Le parc électrique reste très faible voire inexistant.

Les équipements pour une mobilité alternative à la voiture sont rares. La décision de l'EPCI Dômes Sancy Artense de prendre la compétence autorité organisatrice de la mobilité locale va permettre de lancer une réflexion sur ce sujet.

Nombre de kms de pistes cyclables	Aucun aménagement, pistes cyclables ou voies vertes
Existence de parkings à vélos sécurisés	Pas de parking existant
Existence de pôles multimodaux	Pas de pôle multimodal Existence d'un local ouvert pour les usagers des car TER au sein de l'ancienne gare SNCF de La Gare de Laqueuille Points d'arrêt pour le TER ou le réseau interurbain matérialisés en bord de route (poteaux ou abris) Existence de 7 aires de covoiturage sans autres modalités de transport 3 bornes d'arrêts de la ligne covoit'ici à Rochefort-Montagne, Massagettes et Nébouzat dont 2 avec abris (arrêt au 30/09/2021)
Existence de voies réservées au covoiturage	Existence de 7 aires de covoiturage d'intérêt local à Rochefort-Montagne, Massagettes, La Miousse, St-Sauves, Tauves, La Tour d'Auvergne, Bagnols
Part de véhicules électriques	17 soit 0.2 % du parc total
Catégories de véhicules dans le parc privé	8426 voitures particulières au 01/01/2020 dont : 17 Crit'Air E 1160 crit'Air 1 3090 Crit'air 2 2344 Crit'air 3 973 Crit'air 4 290 Crit'air 5 551 non classées
Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	1 seule borne au garage Renault à Massagettes, accessible aux heures d'ouverture
Part du territoire couverte par une AOM	100 % AOM régionale pour les cars TER, interurbain et le transport scolaire AOM locale Communauté de communes Dômes Sancy Artense pour les autres mobilités

ENERGIE ET CLIMAT

Le territoire est un fort consommateur d'énergie. Le taux par habitant est supérieur à la moyenne du Département. La consommation résulte principalement du transport routier et du résidentiel.

Le territoire s'avère toutefois un véritable puits de carbone car il absorbe davantage de gaz à effet de serre qu'il n'en émet (prairies et forêts occupent plus de 90 % de l'espace), même s'il reste un fort émetteur de gaz à effet de serre avec l'agriculture.

En revanche, la part de production d'énergie renouvelable par rapport à la consommation d'énergie est supérieure à la moyenne départementale.

Au regard des éléments ci-dessous, la consommation en produits pétroliers reste dominante. Des réflexions sur le développement du bois énergie sont à conduire au regard du potentiel existant.

Emissions de GES du territoire (total et / hab)	234 kteqCO ₂ /an dont : 61 % agriculture (émission de méthane des élevages bovins) 22 % produits pétroliers du transport Soit 18 teqCO ₂ /habitant
Consommations énergétiques du territoire (ttes énergies, yc carburant et chauffage)	422 Gwh consommés en 2018 par ordre décroissant : - Transport routier (49%) - Attention ce chiffre prend en compte une part du transit de l'A89 alors que cette consommation ne peut pas être affectée directement au territoire - Résidentiel (28%) - Agriculture, sylviculture et aquaculture (10%) - Industrie hors branche énergie (8%) - Tertiaire (5%) Dont produits pétroliers : 228 Gwh Electricité : 79 Gwh Energie renouvelable thermique : 45 Gwh
Production annuelle d'EnR	102 Gwh Dont 48 % d'énergie éolienne (12 machines) 40 % Bois 9 % Pompe à chaleur 24,17 % de la consommation
Répartition du parc immobilier par étiquette DPE	D et E dominants
Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	171 entreprises RGE
Nombre estimé de chaudières à fioul	1661 (sur 5500 habitations)
Existence de réseau de chaleur	Réseau de chaleur bois à Rochefort-Montagne (logements et bâtiments publics)
Mode de chauffage des établissements collectifs du territoire	Variable : fioul, électricité, granulés, gaz, réseau chaleur bois

TRAITEMENT DES DECHETS

La production de déchets ménagers et assimilés/habitant est légèrement supérieure à la moyenne départementale. Des équipements de tri existent et sont en développement. Le développement de la sensibilisation au tri des déchets est un vrai enjeu pour réduire le tonnage collecté.

Organisation territoriale	SMCTOM Haute-Dordogne : 20 communes SICTOM Pontaurum Pontgibaud : 5 communes SICTOM des Couzes : 2 communes
Tonnage de déchets produits sur le territoire	562 kg de DMA / habitant
Etat des équipements de tri	1 CET à St-Sauves 1 mini-déchèterie à St-Sauves 1 déchèterie à Rochefort-Montagne 1 déchèterie à Bagnols Colonnes à verre : 76 Points d'apport volontaire (emballages et papiers/cartons) : 34 Bacs jaunes pour le tri des emballages et papiers : 367 (manque le nombre sur 5 communes)

	Qté Déchets ménagers (T/an)	Qté déchets triés (T/an) (hors déchetteries)
SICTOM PP (5 communes)	1769	318
SICTOM Couzes (2 communes)	118	15
SMCTOM HD (20 communes)	2722	481
TOTAL	4609 T	814 T

AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

L'agriculture domine l'espace sur la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense avec 59,47 % de la surface totale. La quasi-totalité des surfaces agricoles est occupée par des prairies permanentes. La part de surface en agriculture biologique est supérieure à la moyenne départementale.

L'agriculture est placée sous le signe de la qualité avec des labels, appellations d'origine protégées, etc. De plus en plus de productions locales sont vendues en direct sur le territoire. Les circuits courts se développent.

Existence d'un projet alimentaire territorial	Non
Nombre d'exploitations agricoles	814 en 2017 ; 624 en 2020
Nombre de producteurs vendant en circuits courts	29 producteurs en vente directe
Nombre de marchés de producteurs et d'AMAP	0 AMAP 6 marchés réguliers à Tauves, St-Sauves, la Tour d'Auvergne, St Bonnet-près-Orcival, St-Pierre-Roche et Rochefort-Montagne

	Des initiatives locales avec des plate-formes de commande Agrilocal 63 en partenariat avec les établissements scolaires et EHPAD
SAU du territoire	41 213 ha en 2019
SAU et Nombre d'exploitations engagées dans démarches de labellisation environnementale	9,74 % en bio

BIODIVERSITE

Le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense est reconnu pour la qualité de ses paysages et de ses milieux naturels. En témoignent les surfaces d'aires protégées.

Cette richesse de la biodiversité est un atout pour l'attractivité du territoire, tant touristique que pour la recherche d'un meilleur cadre de vie.

La qualité des cours d'eau et lacs est globalement bonne mais certains linéaires doivent faire l'objet d'une attention particulière car ils restent de qualité moyenne.

Surface des aires protégées (parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, ...)	2 319,4 ha de surface Natura 2000 9 930 ha de ZNIEFF type 1 43 800 ha de ZNIEFF type 2 26 ha ENS 1 arrêté de protection de biotope à Saulzet-le-Froid Bien UNESCO sur 7 communes Des sites classés 17 communes sur 27 dans un Parc Naturel Régional.
Part des cours d'eau en bon état (cat I ou II)	426 km de cours d'eau dont 279 km en bon à très bon état, soit 65,51 %
Nombre de points noirs de continuités écologiques	Au moins 100 sont recensés par l'OFB
Surface de haies	875 ha
Existence d'un atlas communal de la biodiversité	NON
Part du territoire classée en réservoir de biodiversité	20 411 ha Soit 29,45 % de la surface
Label « Territoires engagés pour la nature » (Oui/Non/En cours)	NON
Label « Terres saines »	3 communes : Rochefort-Montagne, Orcival, La Tour d'Auvergne

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La moitié du territoire est couvert par un document d'urbanisme (carte communale ou PLU).
 La part de la surface artificialisée est très faible. Dômes Sancy Artense reste un territoire rural où le foncier reste préservé, loin des problématiques de surconsommation des espaces.
 Aussi, à la différence de certains territoires plus urbains où il est nécessaire de freiner les zones constructibles, Dômes sancy Artense doit encore pouvoir définir une occupation de son espace pour accueillir de l'activité et de l'habitat sans porter atteinte à l'équilibre du milieu environnant.

Etat d'avancement du PLUI	Pas de PLUI
Evolution surfaces terres urbanisées (ha) sur 2009-2019	23 ha /an soit 1,69 % de la surface totale
Evolution surfaces terres NAF (ha)	Surfaces NAF artificialisées : 163,65 ha entre 2009 et 2017 dont 99,5 ha pour l'habitat Soit 0,24 % de la surface totale

EAU ET ASSAINISSEMENT

Au regard des indicateurs ci-après, la moitié des équipements d'assainissement collectif n'est pas conforme. Le taux de fuite sur les réseaux est supérieur à la moyenne départementale. Cela nécessite un effort d'investissement de la part des communes sur les années à venir. En revanche, une majorité de captages d'eau potable est désormais protégée.

L'ensemble du territoire est couvert par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Compatibilité installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes	28 non conformes sur 56 soit 50 %
Taux de fuite des réseaux du territoire	28,16 %
Nombre de captages prioritaires	0
Nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'action	93 protégés sur 118 soit 78,8 %
Couverture du territoire par un SAGE (Oui/Non/En cours)	SAGE Sioule en vigueur SAGE Allier aval en vigueur SAGE Dordogne amont en cours d'élaboration

Il ressort des données de l'état des lieux écologique du territoire, le diagnostic écologique suivant :

Points forts	Points faibles
<p><u>La production d'énergie renouvelable :</u> Territoire de plus en plus producteur grâce à des installations type parcs éoliens, installations photovoltaïques, projet géothermie</p> <p>Un réseau chaleur bois communal existant et des projets à venir</p>	<p><u>Mobilité : peu d'alternative à la voiture</u> Dominance de la voiture individuelle Pas d'action en faveur des mobilités douces, le relief ne se prêtant pas au développement de pistes cyclables Parc électrique très faible</p>
<p><u>Des outils pour la rénovation énergétique :</u></p>	<p><u>Consommation en énergie fossile encore importante :</u></p>

<p>La mise en place du SPPEH pour accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique</p>	<p>1900 logements économes 30 % des habitations dépendantes du fioul</p>
<p><u>Agriculture : se nourrir avec des produits de qualité et un rôle important dans la captation du CO2</u> Des prairies permanentes avec une biodiversité remarquable permettant des productions agricoles de qualité. Plusieurs labels de qualité dont 5 AOP fromagères Développement du bio</p>	<p><u>Un besoin de sensibilisation pour la production et le tri des déchets :</u> Production supérieure à la moyenne départementale Un besoin de sensibilisation fortement nécessaire pour faire bouger les habitudes et accompagner le développement des équipements de tri</p>
<p><u>Un territoire riche en biodiversité :</u> Un territoire entre Chaîne des Puys et Sancy, couvert par de nombreuses surfaces protégées L'eau omniprésente : lacs, zones humides, cours d'eau de bonne qualité</p>	<p><u>Encore des améliorations à faire pour l'assainissement collectif :</u> 50 % des stations non conformes</p>
<p><u>Faible artificialisation des sols :</u> Peu de consommation des espaces par rapport aux ratios départementaux et nationaux</p>	

ANNEXE 2 – Les indicateurs écologiques

L'annexe de la circulaire du 20/11/2020 propose une liste d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique. Les 13 indicateurs du socle minimal définis en lien avec les objectifs poursuivis par les politiques nationales de transition écologique sont les suivants. Pour chacun, un objectif visé à l'issue du CRTE est défini par l'EPCI.

Indicateur 1	Constaté à l'engagement du CRTE	Objectif 2026
Emissions de gaz à effet de serre annuelles	234,1 kteq CO2	210 kteq CO2

- 19 fiche-actions visent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment par le développement économique qui s'appuie sur le maintien et la valorisation des ressources locales, la lutte contre les équipements énergivores, et toutes les actions visant à limiter les déplacements routiers.

Indicateur 2	Constaté à l'engagement du CRTE	Objectif 2026
Consommation énergétique finale annuelle	422 Gwh	400 Gwh

- 14 fiches-actions visent à réduire la consommation énergétique finale de tous types et dans tous secteurs. Toute l'action visant l'amélioration énergétique des bâtiments y contribue : hébergements touristiques, habitat privé, bâtiments, logements et éclairage publics.

Indicateur 3	Constaté à l'engagement du CRTE	Objectif 2026
Production annuelle d'énergie renouvelable	102 Gwh	120 Gwh

- 3 fiches-actions visent à renforcer la production d'énergie renouvelable. Le territoire Dômes Sancy Artense est déjà bon producteur avec 12 éoliennes et des installations photovoltaïques. Il souhaite rester favorable à toutes types de production d'électricité et de chaleur renouvelable, d'initiative privée ou publique. Des réseaux de chaleur bois sont en projet dans les communes, la surface de toitures publiques représente aussi des potentialités de valorisation.

Indicateur 4	Constaté à l'engagement du CRTE	Objectif 2026
Part de la SAU en agriculture biologique	9,74 %	12 %

- Une fiche action consacrée au maintien et à la valorisation de l'agriculture locale répond à cet enjeu du développement de l'agriculture biologique.

Indicateur 5	Constaté à l'engagement du CRTE	Objectif 2026
Part modale des modes actifs et transports en commun dans	9,94 %	15 %

les déplacements domicile-travail		
-----------------------------------	--	--

- 6 fiches-actions visent à améliorer la mobilité sur le territoire en recherchant d'autres alternatives aux déplacements exclusifs avec voiture individuelle, que ce soit par le développement du coworking, l'accès aux commerces et services dans les bourgs, la recherche de solutions de mobilité collectives.

Indicateur 6	Constaté à l'engagement du CRTE	Objectif 2026
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés	0 km	3 km

- 3 fiches-actions visent à améliorer la mobilité sur le territoire, en particulier pour envisager la création de pistes cyclables principalement dans les bourgs pour se rendre vers des équipements types écoles, sites de pratique sportive, etc.

Indicateur 7	Constaté à l'engagement du CRTE	Objectif 2026
Population située dans une zone à risque naturel élevé	0 %	0 %

- Au vu des résultats de l'indicateur à ce jour, le CRTE identifie toutefois une fiche-action consacrée à la gestion des milieux aquatiques et à la mise en œuvre de contrats territoriaux sur les bassins versants. Les actions programmées contribuent à la lutte contre le risque inondation.

Indicateur 8	Constaté à l'engagement du CRTE	Objectif 2026
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	28,16 %	25 %

- Une fiche-action vise à améliorer la gestion de l'eau potable notamment par la création de plusieurs équipements communaux.

Indicateur 9	Constaté à l'engagement du CRTE	Objectif 2026
Part des cours d'eau en bon état écologique	65,51 %	70 %

- 2 fiches-actions visent à contribuer à l'amélioration du bon état des masses d'eau et à la restauration des milieux aquatiques, en particulier la mise en œuvre de plusieurs contrats territoriaux sur les 4 bassins versants qui couvrent Dômes sancy Artense.

Indicateur 10	Constaté à l'engagement du CRTE	Objectif 2026
Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)	561,95 kg/an	475 kg/an

- Une fiche-action vise les projets portés par les syndicats intercommunaux de collecte et traitement des déchets ménagers pour réduire la quantité de déchets au travers de différents investissements dont le développement et la mise aux normes des filières de tri.

Indicateur 11	Constaté à l'engagement du CRTE	Objectif 2026
Inventaire territorial d'émission de polluants	259 t/an de NOx 21 t/an de SOx	240 t/an de NOx 18 t/an de SOx

- 8 fiches-actions visent à améliorer la qualité de l'air, en particulier les actions visant à développer la mobilité hors transport consommateur de pétrole et les actions en faveur de l'amélioration énergétiques des logements et bâtiments.

Indicateur 12	Constaté à l'engagement du CRTE	Objectif 2026
Fragmentation des milieux naturels	89,3 km ²	87 km ²

- 6 fiches-actions visent à contribuer au maintien de la biodiversité et de la continuité écologique. Citons les actions en faveur de la préservation des espaces naturels et aquatiques, la prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, les démarches de valorisation des sites naturels et paysagers ainsi que la préservation des prairies agricoles et des forêts

Indicateur 13	Constaté à l'engagement du CRTE	Objectif 2026
Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers	23 ha /an	20 ha/an

- 18 fiches-actions visent à contribuer à la non artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers. La majorité des actions prévues au projet de territoire visent à réhabiliter des sites existants, que ce soit des bâtiments à vocation économiques, des logements, des équipements sportifs et culturels, des équipements pour la jeunesse ou des sites touristiques. Il est important de ne pas comparer des territoires ruraux où l'artificialisation des sols progresse très lentement à des territoires urbains où il faut freiner cette artificialisation. Un territoire tel que celui de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a besoin de continuer à recevoir de la population et des activités économiques pour ne pas se désertifier.

ANNEXE 3 – Les fiches actions

Orientation 1	<i>Développer l'attractivité économique du territoire et les emplois, en s'appuyant sur les ressources locales.</i>		
Fiche-action 1.1 : Valoriser l'offre foncière économique existante			
Objectifs opérationnels :			
<ul style="list-style-type: none"> • Commercialiser les lots disponibles • Finaliser les zones d'activités projetées • Trouver des usages à l'immobilier professionnel vacant 			
Typologie de projets :			
<p>La Communauté de communes Dômes Sancy Artense possède encore des lots disponibles sur la zone de La Courtine à St-Julien-Puy-Lavèze (7 lots sur 2,7 ha à commercialiser), qu'il conviendra de valoriser pour accueillir de nouvelles entreprises ou des entreprises locales qui souhaitent se développer. Elle présente l'avantage d'être proche de l'échangeur de l'A89 St-Julien/Sancy.</p> <p>Aussi, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense n'envisage pas de consommer du nouveau foncier pour prévoir la création de nouvelles zones mais de réaliser les aménagements et viabilisation des surfaces déjà réservées voire acquises par l'EPCI. Ainsi, des opérations d'aménagement de zones d'activités économiques prévues avant la fusion des EPCI et identifiées comme stratégiques pour le nouveau territoire en 2018 seront à finaliser (notamment ZAE de Piquat à St-Pierre-Roche).</p> <p>Sur le secteur de la Croix Haute à Tauves, la construction d'une fruitière pour valoriser le lait de vaches salers par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense nécessitera de viabiliser le futur terrain d'accueil et de prévoir un dimensionnement suffisant pour l'installation d'autres projets économiques sur des terrains attenants.</p> <p>En termes de bâti destiné à un usage professionnel, il existe un potentiel public et privé qu'il sera nécessaire d'étudier pour le valoriser à des fins économiques. L'EPCI reçoit régulièrement des demandes de porteurs de projet en recherche de locaux. Le recensement des sites datant de 10 ans, il conviendra de le mettre à jour. Certains sites (comme l'ancien EHPAD à Rochefort-Montagne) ont été réaménagés pour faire de l'immobilier locatif professionnel et offre encore de potentialités d'accueil. Les communes ont aussi des opportunités de locaux.</p> <p>Les communes ont aussi réservé des terrains dans leur document d'urbanisme pour accueillir de l'activité économique, et ainsi permettre à des commerçants ou artisans de s'agrandir ou s'installer.</p>			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Réhabilitation bâtiment pour accueil professions libérales (Rochefort-Montagne)	2021-2022	454 670 €	DETR 2021 : 169 996 € Fonds friches
Reconversion bâtiment communal pour location (Rochefort-Montagne)	2021	114 645 €	DETR 2021 : 38 160 €
Travaux de viabilisation de la ZAE de Piquat (CC DSA)	2021-2022	700 000 €	Région (CAR) : 210 000 € DETR 2022
Commercialisation des lots de la ZAE La Courtine (CC DSA)	2021-2026	-	Consulaires, autres organismes économiques
Création immobilier locatif dans l'aile de l'ancien EHPAD Rochefort (CC DSA)	2022-2023	A chiffrer	

Réhabilitation friche industrielle entrée de bourg (Rochefort-Montagne)	2022	A chiffrer	
Recensement de l'immobilier professionnel vacant et analyse de ses potentialités (CC DSA)	2022	-	Communes, agences immobilières, consulaires et autres organismes économiques
Indicateurs de résultat :			
<ul style="list-style-type: none"> • Surfaces commercialisées / surfaces disponibles sur les ZAE • Surfaces de nouveaux locaux aménagés et occupés pour de l'activité professionnelle 			
<u>Vers la transition écologique et énergétique</u>			
<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation des ZAE sur des terrains sans usage agricole - Opérations réalisées en prenant en compte l'environnement : végétalisation, etc. - Pas de nouvelle artificialisation des sols - Requalification de bâti ancien existant sans impact sur le foncier 			
<p>➔ Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers</p>			

Orientation 1**Développer l'attractivité économique du territoire et les emplois, en s'appuyant sur les ressources locales****Fiche-action 1.2 : Favoriser l'entrepreneuriat sur le territoire****Objectifs opérationnels :**

- Renforcer la vocation de terre d'accueil en accompagnant les porteurs de projets
- Développer des espaces de coworking

Typologie de projets :

La Communauté de Communes est l'interlocuteur de tout porteur d'un projet, quel que soit son domaine d'activité et son état d'avancement. Concrètement, cela se traduit par un accompagnement sur mesure de toute personne, habitante ou non du territoire, qui souhaite céder, créer ou reprendre une activité.

Des outils sont à disposition : liste des locaux vacants professionnels à vendre ou à louer, liste des entreprises à reprendre, annuaires, données socio-économiques, etc. Les porteurs sont aussi orientés vers les organismes spécialisés de la création d'entreprise et les partenaires financiers. L'EPCI souhaite conforter son rôle dans ce domaine et sa vocation de terre d'accueil, d'autant plus que les volontés de s'installer à la campagne s'accroissent avec la crise sanitaire.

Celle-ci a aussi favorisé et développé le télétravail. Il s'agit de saisir l'opportunité de ce mode de travail pour créer des locaux adaptés à ces nouvelles pratiques :

- d'une part envers les salariés habitant le territoire et travaillant sur la métropole ;
- d'autre part envers de nouveaux entrepreneurs désireux de s'installer et de développer leur activité en milieu rural.

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Création d'un espace de coworking dans l'ancien EHPAD de Tauves (Tauves)	2021	90 000 €	LEADER
Réhabilitation ancienne mairie en espace de coworking (Olby)	2022-2024	275 000 €	Etat Région Département
Recensement des sites propices à l'activité entrepreneuriale et au coworking (CC DSA)	2022		

Indicateurs de résultat :

- Nombre de porteurs de projet accueillis
- Nombre de créations d'entreprises
- Surfaces créées pour du coworking
- Taux de fréquentation de ces espaces

Vers la transition écologique et énergétique

- Accueillir des entrepreneurs ou salariés dans des espaces dédiés permet de réduire les déplacements quotidiens, notamment vers la métropole, et ainsi d'agir sur la réduction du transport individuel et des émissions de gaz à effet de serre.

➔ **Indicateur 1 : émissions de gaz à effet de serre**

➔ **Indicateur 5 : part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail**

➔ **Indicateur 11 : inventaire des émissions de polluants**

Orientation 1	<i>Développer l'attractivité économique du territoire et les emplois, en s'appuyant sur les ressources locales</i>		
Fiche-action 1.3 : Animer le tissu commercial et artisanal local			
Objectifs opérationnels :			
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le tissu alimentaire complet dans les 8 principaux bourgs commerçants • Favoriser le maintien, la reprise et la création de tout commerce • Développer de nouveaux services et organiser des synergies entre les professionnels 			
Typologie de projets :			
<p>Dans le domaine commercial, des actions publiques ont déjà été réalisées pour pallier la carence de l'initiative privée. Des projets intercommunaux et communaux ont vu le jour.</p> <p>Suite à l'étude réalisée pour le maintien et le développement de l'offre commerciale et artisanale de proximité, l'action communautaire a été redéfinie pour n'intervenir que sur les 8 bourgs qui rassemblent un tissu alimentaire complet (trio d'activités boulangerie-boucherie/charcuterie-épicerie) et maintenir ce type d'activités. Les autres commerces publics relèvent de la compétence communale.</p> <p>La Communauté de communes reste compétente pour accompagner tout porteur de projet commercial public ou privé et souhaite continuer à accorder une subvention aux commerces de proximité avec point de vente, dans le cadre d'un partenariat avec la Région.</p> <p>L'étude propose de développer une offre de transport pour se rendre dans les commerces des bourgs et de conduire des opérations d'habitat pour réinvestir les bourgs. Ce travail sera à réaliser dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.</p> <p>Il n'empêche qu'il faudra veiller au maintien des tournées dans les villages, pour les plus âgés et dépendants.</p> <p>Au-delà de l'action publique, il s'agit de travailler avec les professionnels du territoire pour les inciter à créer des synergies, des actions communes, proposer de nouveaux services, etc.</p> <p>Une véritable animation locale (par exemple au travers d'un comité de projet) est nécessaire pour développer des outils : mise en réseau, outils numériques pour la vente, communication innovante, etc.</p>			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Poursuite du dispositif d'aides aux entreprises de proximité (CC DSA)	2021-2026	Enveloppe annuelle de 30 000 €	Région
Création d'une boulangerie à Saint-Sauves avec logement (CC DSA)	2021	358 000 €	DSIL relance 2021 : 75000 € CD63 relance Région
Installation d'un distributeur automatique de billets (Bagnols)	2021	30 600 €	
Rénovation du bar restaurant communal (Trémouille)	2021	35 239 €	Région 40 % Etat 30 % CC DSA 10%
Installation d'une station-service (La Tour d'Auvergne)	2021	400 000 €	Région 20 %
Mise aux normes incendie du bar restaurant hôtel (Rochefort-Montagne)	2021-2022	A chiffrer	

Réouverture d'un commerce (bar restauration services) (Vernines)	2022-2023	A chiffrer	
Création d'un magasin des producteurs dans un local communal (Rochefort-Montagne)	2023	A chiffrer	
Travaux de rénovation sur les commerces publics existants (communes et CC DSA)	2021-2026	-	
Mise en place des actions issues de l'étude commerciale dont actions innovantes pour une synergie commerciale : outils numériques, etc. (associations de commerçants, CC, ...)	2022-2026	-	Commerces locaux, consulaires, etc.
Indicateurs de résultat :			
<ul style="list-style-type: none"> • Observatoire commercial : nombre de commerces, évolution par secteur, par type, etc. 			
Vers la transition écologique et énergétique :			
<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de bâti existant sans impact sur l'artificialisation des sols - Maintien de l'offre commerciale de proximité (évitant ainsi plus de déplacements) - Organisation de transports vers les commerces locaux (peut éviter des déplacements sur la métropole) - Rapprochement avec les producteurs du territoire pour consommer local. 			
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Indicateur 1 : émissions de gaz à effet de serre ➔ Indicateur 11 : Inventaire des émissions de polluants ➔ Indicateur 13 : Artificialisation des espaces 			

Orientation 1	Développer l'attractivité économique du territoire et les emplois, en s'appuyant sur les ressources locales.		
Fiche-action 1.4 : Soutenir l'activité agricole et valoriser les filières locales			
Objectifs opérationnels :			
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions d'exploitations agricoles, anticiper les transmissions et soutenir les installations • Créer des outils pour aider au développement des productions locales • Accompagner les productions « identitaires, typiques, patrimoniales » 			
Typologie de projets :			
<p>L'animation mise en place avec le Département et mutualisée avec la Communauté de Communes du Massif du Sancy doit perdurer. Le travail d'animation permet une veille et un soutien auprès des agriculteurs pour les installations et les transmissions. De plus, la mission est utile pour améliorer le parcellaire des exploitations et ainsi les conditions d'exploitation. La mise à jour de toutes les réglementations des boisements permettra également le maintien des espaces agricoles, en définissant les zones de boisement interdit et/ou réglementé.</p> <p>Le diagnostic fait ressortir des projets locaux de transformation mais un manque d'outils collectifs pour les développer encore plus. Ainsi, par exemple, une étude en vue de réaliser un atelier local d'abattage et découpe de viande est prévue par l'EPCI en soutien à la filière viande, ainsi que la réalisation de l'outil.</p> <p>La valorisation des produits locaux est une volonté forte avec le projet de créer un espace de découverte sur le site du giratoire de St-Julien-Puy-Lavèze, à la sortie de l'A89. Ces deux projets auront une portée au-delà de l'échelle intercommunale.</p> <p>Afin de soutenir la filière fromagère de la Fourme de Rochefort-Montagne, la Communauté de Communes avait financé en 2011 la construction d'une cave d'affinage collectif. Dans la même démarche, elle a le projet de financer la construction d'un Atelier de transformation de lait de vache Salers à Tauves. Elle apporte également son soutien à d'autres projets locaux privés.</p>			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Animation agricole à poursuivre (CC DSA)	2020-2026	11 000 € /an	CD63 CC Massif du Sancy Organisations agricoles
Etude de faisabilité pour la création d'un espace de découverte / vitrine de produits locaux au rond-point de St-Julien Puy-Lavèze	2021-2022	50 000 €	DSIL 2019 : 7500 € CD 63
Atelier de transformation lait de vaches salers à Tauves (CC DSA)	2021-2022	740 000 €	Région (CAR) 30 % CD63 30 %
Création atelier abattage découpe de viande (Etude et travaux) à Laqueuille (CC DSA)	2022-2023	A chiffrer	CPER : Etat, Région Département Organismes agricoles Producteurs
Création de l'espace de découverte / vitrine de produits locaux au rond-point de St-Julien Puy-Lavèze (bâtiments et	2022-2024	A chiffrer	CPER : Etat, Région Département OTI EPCI voisins Professionnels,

aménagements extérieurs) (CC DSA)			Producteurs
Soutien aux initiatives privées d'ateliers locaux de transformation (CC DSA)	2020-2026	-	
<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'installations agricoles • Nombre d'exploitations en vente directe • Nombre de produits locaux créés sur le territoire 			
<p style="text-align: center;"><u>Vers la transition écologique et énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation et valorisation des produits locaux - Valorisation des circuits courts <p>→ Indicateur 1 : Emissions de gaz à effet de serre</p> <p>→ Indicateur 4 : Part de la SAU en agriculture biologique</p> <p>→ Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels</p> <p>→ Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers</p>			

Orientation 1	<i>Développer l'attractivité économique du territoire et les emplois, en s'appuyant sur les ressources locales</i>		
Fiche-action 1.5 : Développer une culture forestière sur le territoire			
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les propriétaires forestiers dans la gestion de leurs forêts • Faciliter l'exploitation durable des forêts. 			
Typologie de projets : <p>L'animation mise en place avec le Département et mutualisée avec la Communauté de Communes du Massif du Sancy doit perdurer. Le travail de l'animateur local permet d'accompagner les propriétaires forestiers privés dans la gestion de leurs parcelles.</p> <p>Suite à un schéma de desserte forestière qui couvre désormais l'ensemble du périmètre inter-communal, des travaux de desserte des forêts seront aussi à poursuivre, pour permettre une exploitation forestière durable. Il s'agit aussi d'augmenter les dessertes réalisées pour des propriétaires privés. Le secteur sud du territoire bénéficiant d'un schéma ancien mérite de faire l'objet d'une mise à jour.</p> <p>Enfin la mise en place d'un mode opératoire s'avère nécessaire pour éviter les dégâts liés à l'exploitation forestière.</p>			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Animation forestière à poursuivre (CC DSA)	2020-2026	11 000 € par an	CD63 CC Massif du Sancy Organisations forestières
Dessertes forestières : mise à jour du schéma secteur sud et travaux de voiries (CC DSA)	2020-2026	A chiffrer	Communes SMGF Europe CD63
Mise en place d'un mode opératoire (pilotage ACOFOR-FIBOIS)	2020-2026		Communes
Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de voirie réalisé • Nombre de place de dépôts et de retournement créés • Surface de forêt desservie grâce à la desserte 			
<p style="text-align: center;"><u>Vers la transition écologique et énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure valorisation des forêts - Préservation des espaces agricoles - Prise en compte de la préservation de la biodiversité dans les chantiers forestiers - Sensibilisation des propriétaires à une gestion durable des forêts. - Conseil aux propriétaires dans le choix d'essence adaptées au territoire et au changement climatique <p>➔ Indicateur 1 : Emissions de gaz à effet de serre</p> <p>➔ Indicateur 12 : fragmentation des milieux naturels</p> <p>➔ Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers</p>			

Orientation 1	Développer l'attractivité économique du territoire et les emplois, en s'appuyant sur les ressources locales		
Fiche-action 1.6 : Agir pour le développement énergétique du territoire			
Objectifs opérationnels :			
<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir les projets d'énergies renouvelables • Développer la rénovation énergétique des bâtiments • Encourager la filière bois-énergie. 			
Typologie de projets :			
<p>Plusieurs installations privées utilisatrices et génératrices d'énergie renouvelable ont déjà vu le jour ou sont en projet : éolien, photovoltaïque, géothermie, etc.</p> <p>Les élus communautaires encouragent ces projets car ils permettront de réduire la dépendance énergétique du territoire, apporteront de la richesse économique et favoriseront les emplois. De nombreux projets publics de rénovation énergétique des bâtiments sont également prévus, participant ainsi à la transition énergétique. Ces nombreux travaux favorisent aussi l'économie locale par le recours aux artisans.</p> <p>Comme prévu par la charte forestière réalisée à l'échelle du pays, le bois énergie est à développer ; des nouveaux réseaux publics de chaleur sont à l'étude.</p> <p>L'adhésion à l'Aduhme est nécessaire pour que les collectivités soient accompagnées au mieux sur ces questions.</p>			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Adhésion à l'ADUHME (CC DSA et communes)	01/01/2022	20 000 € /an	Aduhme
Amélioration énergétique de la gendarmerie (Rochefort-M.)	2020	86 486 €	DETR 2020 : 37 740 € DSIL 2020 : 22 621 €
Réseau chaleur bois pour la gendarmerie (Rochefort-M.)	2020	28 710 €	DSIL 2020 : 7177 €
Isolation toiture garage municipal (St-Julien-Puy-Lavèze)	2020	118 000 €	DETR 2020 : 43050 €
Réhabilitation gendarmerie (La Tour)	2020	150 000 €	DETR 2020 : 60 000 €
Réfection menuiseries mairie (La Tour)	2020	114 032 €	DETR 2020 : 6315 € DSIL 2020 : 24 199 €
Réfection menuiseries salle des fêtes (La Tour)	2020	46 772 €	DSIL 2020 : 12693 €
Rénovation façades et menuiseries (ensemble groupant école, mairie, agence postale) (Bagnols)	2021	99 446 €	DETR 2020 : 29 834 € CD 63 FIC
Rénovation et extension de la Mairie et salle des fêtes (Labessette)	2021	140 000 €	Région : 70 000 € Département : 38 850 € DSIL
Rénovation bâtiment groupant mairie, salle polyvalente, gîte : menuiseries, isolation, éclairage led (Mazayes)	2021	319 008 €	DETR 2021 : 108 642 € Région
Remplacement portes et fenêtres du bâtiment groupant mairie, école salle polyvalente (St-Donat)	2021	78 000 €	DETR : 23400 € Région : 39 000 €
Changement des systèmes de chauffage des 9 logements communaux : remplacement chaudières gaz par pompes à chaleur (St Pierre Roche)	2021	100 000 €	

Etude thermique et définition programme isolation pour la gendarmerie (Tauves)	2021	A chiffrer	
Rénovation énergétique de la mairie (Singles)	2021	220 348 €	DSIL 2020 : 66 104 €
Rénovation énergétique du bâtiment groupant mairie, école, logement, cantine (Laqueuille)	2021-2022	423 550 €	DETR 2020 : 155385 € Région
Réhabilitation du bâtiment communal ancienne mairie (menuiseries et isolation extérieures + combles) (Nébouzat)	2021-2022	287 500 €	DSIL FIC 2021
Rénovation toiture mairie (Perpezat)	2021-2022	27 475 €	DETR 2020 : 8912 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics (St-Sauves)	2021-2023	169 000 €	
Isolation et changement des menuiseries de 3 bâtiments communaux : ancienne poste (1 logement et 2 bureaux), salle du Temps Libre et Mairie de Monges (Gelles)	2022-2023	A chiffrer	
Construction d'ateliers municipaux avec toiture photovoltaïque (St Pierre Roche)	2022-2023	150 000 €	
Travaux gendarmerie dont isolation extérieure (Tauves)	2022-2023	100 000 €	
Diagnostic thermique des bâtiments communaux (Vernines)	2022		
Réfection bâtiments communaux (toiture, isolation...) (Vernines)	2022-2023	120 000 €	
Isolation et rénovation chauffage de la salle polyvalente (St Julien Puy Lavèze)	2023	250 000 €	Etat Département : 37 500 €
Rénovation énergétique du bâtiment groupant mairie salle des fêtes (St-Bonnet-près Orcival)	2023	A chiffrer	
Etude pour réseau chaleur bois et isolation des bâtiments (St Julien Puy Lavèze)	2024	30 000 €	Etat 50 %
Travaux réseau chaleur bois (St-Julien Puy Lavèze)	2025	300 000 €	Etat 30 %
Changement chaudière de l'église (Tauves)	2025	30 000 €	
Remplacement de la chaudière fioul de l'église d'Allagnat par chauffage électrique IR (Ceyssat)	A préciser	25 000 €	
Etude thermique et programme d'isolation des bâtiments communaux (Rochefort-Montagne)	A préciser	A chiffrer	
Rénovation et mises en conformité du garage communal (Larodde)	A préciser	22 600 €	FIC : 5665 € Région : 5665 € DETR : 6798 €

Indicateurs de résultat :

- Montants des travaux de rénovation énergétique des bâtiments
- Créations d'emplois liés à l'énergie
- Montant de l'IFER

Vers la transition écologique et énergétique

- Utilisation des ressources locales renouvelables pour l'énergie
- Réduction de la dépendance énergétique
- Economies d'énergie réalisées suite à des travaux sur les bâtiments
 - ➔ **Indicateur 1 : Emissions de gaz à effet de serre**
 - ➔ **Indicateur 2 : Consommation énergétique finale**
 - ➔ **Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable**
 - ➔ **Indicateur 11 : Inventaire d'émissions de polluants**

Orientation 2	Restructurer l'offre touristique et l'adapter à des clientèles ciblées, pour accroître la contribution économique du tourisme		
Fiche-action 2.1 : Mettre en tourisme la filière des activités de pleine nature			
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en tourisme l'offre de randonnée, VTT et itinérance • Poursuivre le développement et la diversification d'offres sportives et de loisirs nature significatives, visibles, attractives et 4 saisons 			
Typologie de projets :			
<p>Volcans, montagnes, lacs, vallées parsèment le territoire. Cette variété des sites et leur accessibilité le rendent très attractif pour exercer des activités dites de pleine nature (APN). A l'issue de la stratégie de développement touristique, plusieurs projets et pistes d'actions sont avancés dans ce domaine. Il y a aussi un enjeu d'appropriation des sites de pratique APN par la population locale.</p> <p>Plus globalement, une réflexion est envisagée pour développer une offre touristique liant le site du Puy-de-Dôme aux sites du Servières, puis du Guéry vers la Stèle jusqu'aux plateaux de l'Ar-tense et le barrage de Bort, sur la base de l'ancienne piste équestre et qui irriguera l'ensemble du territoire. La poursuite vers les sites montagneux emblématiques du Cantal peut aussi être imaginée.</p> <p>Les actions à mettre en place sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer quelques itinéraires « phares » à l'aménagement irréprochable connectés aux territoires limitrophes (Sancy, Chaîne des Puys, Cantal, Corrèze), permettant de découvrir le territoire à pied, à vélo/VTT - Sensibiliser et inciter les prestataires et communes localisées à proximité de ces itinéraires à fournir une offre et des services dédiés aux visiteurs - Qualifier davantage l'offre d'itinérance : labellisation, finaliser l'offre cyclo du pôle nature, ... - Renforcer la promotion de l'offre via des outils de communication spécialisés - Densifier et varier les activités ludiques pleine nature sur les sites Guéry / la Stèle et renforcer l'offre 4 saisons : nouvelles offres, évènementiels, mobilités douces, création de parcours de course d'orientation à Mazayes, aménager les lieux de baignade sur lacs et plans d'eau - Mettre en place une offre riche et variée d'excursions expérientielles - Valoriser et aménager certains sites naturels - Développer l'activité trail été/hiver - Développer la filière sport/bien-être/santé - Sensibiliser les publics sur les ENS, organiser des activités ludiques et pédagogiques, - Etudier le développement de filière type tourisme pêche. 			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Création de parcours VTT et amélioration du balisage (CC DSA)	2020-2022	7800 €	DSIL 2018 : 1954 €
Parcours de course d'orientation à Mazayes (CC DSA)	2020-2022	36 000 €	DSIL 2018 : 9031 €
Participation aux actions ENS lac du Guéry et lac Servières (CC DSA)	2022 et svts	À chiffrer	CD63 Pôle Nature : Europe et Région
Aménagement d'un rocher d'escalade (La Tour d'A.)	2022	15 000 €	

Aménagement d'un parc aquatique au sein du plan d'eau (La Tour d'A.)	2022	45 000 €	
Projet d'aménagement touristique le long des rives de la retenue de la Dordogne (parcours randonnées, mise aux normes de sanitaires, zones de baignades, nautisme...) (Singles – Larodde - Labessette)	2023	à chiffrer	
Création d'un réseau de randonnée se raccrochant aux grandes itinérances (CC DSA)	2021-2024	A chiffrer	
<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs des applications et nouveaux produits • Niveau de fréquentation touristique des sites • Développement de nouvelles pratiques • Création d'un maillage du territoire par un réseau des sites pleine nature 			
<p style="text-align: center;"><u>Vers la transition écologique et énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des sites naturels du territoire - Sensibilisation à la préservation des sites et paysages : démarches ENS, etc. - Etalement de la fréquentation sur toutes les saisons - Désengorgement des sites surfréquentés <p>➔ Indicateur 12 : fragmentation des milieux naturels</p> <p>➔ Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers</p>			

Orientation 2	Restructurer l'offre touristique et l'adapter à des clientèles ciblées, pour accroître la contribution économique du tourisme		
Fiche-action 2.2 : Accompagner le déploiement de sites pivot du développement touristique			
Objectifs opérationnels :			
<ul style="list-style-type: none"> • Concrétiser les projets de développement et de valorisation touristique majeurs du territoire (Guéry, La Stèle, Chaîne des Puys, retenue de la Dordogne) 			
Typologie de projets :			
<p>L'intercommunalité investit déjà sur des sites « phares » : le centre montagnard Cap Guéry, le site nordique de la Stèle à l'ouest du Sancy et les abords de la retenue de la Dordogne (rampe de mise à l'eau des bateaux). L'offre sur certains de ces sites ne doit plus être uniquement dépendante de la neige et doit s'appuyer sur de nouvelles pratiques. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'implantation de l'offre du Cap Guéry comme site d'excursion et de loisirs majeur, tout en améliorant son modèle économique (poursuite d'investissements, diversifications, ...). - Développer et diversifier le site de la Stèle (activités neige et hors neige, renfort des services...). - Développer l'offre loisirs nautiques et pêche autour du lac de retenue du barrage de Bort. 			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Aménagement d'une rampe de mise à l'eau des bateaux à Larodde (CC DSA)	2020-2021	735 000 €	DETR 2019 : 150 000 € Région FRIT CD63 FIEDT FEADER
Création d'hébergements touristiques pour la pêche (Larodde)	2020-2021	333 042 € 666 084 €	DETR 2020 : 122 473 € DSIL 2020 : 99 638 € Région CD63
La Stèle : aménagements d'espaces ludique et biathlon (phase 1) (La Tour d'A.)	2021	489 503 €	FEDER : 63 600 € Région : 146 851 € DETR 2021 : 146 851 €
La Stèle : travaux sur les bâtiments voués à l'accueil, services, location (phase 2) (CC DSA)	2022-2023	600 000 €	Fonds avenir montagne
La Stèle : travaux sur le bâtiment de restauration (La Tour d'A.)	2022-2023	200 000 €	Région DETR Département
Acquisition d'équipement/matériel pour le cap Guéry	2022-2023	A chiffrer	
Rénovation des hébergements atypiques du cap Guéry	2022-2023	A chiffrer	
La Stèle phase 3 : équipements (CC DSA)	2023-2024	À chiffrer	Fonds avenir montagne
Projet d'aménagement touristique le long des rives de la retenue de la Dordogne (parcours randonnées, gîte de groupe, mise aux normes de sanitaires, zones de baignades, nautisme, sécurisation...) (Singles – Larodde - Labessette)	2023	À chiffrer	

Indicateurs de résultat :

- Niveau de fréquentation touristique à l'année des sites
- Nombre d'utilisateurs des applications, nombre d'hébergeurs labellisés, intégration à des projets supra territoriaux, nouveaux produits et sites mis en valeur, augmentation des chiffres d'affaires, nouveaux labels, nouveaux outils de vente, nouveaux partenariats avec des professionnels de l'accompagnement
- Développement de nouvelles pratiques

Vers la transition écologique et énergétique

- Valorisation de sites naturels du territoire
- Sensibilisation à la préservation des sites et paysages : démarches ENS, etc.
- Utilisation du bois local dans les projets de construction

→ Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels

→ Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Orientation 2	<i>Restructurer l'offre touristique et l'adapter à des clientèles ciblées, pour accroître la contribution économique du tourisme</i>		
Fiche-action 2.3 : Stimuler la diversification et la modernisation de l'offre touristique			
Objectifs opérationnels :			
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'adaptation de l'offre d'hébergement aux attentes des clientèles • Stimuler et accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches de création et développement de nouvelles offres • Améliorer les conditions d'accueil et l'attractivité générale du territoire 			
Typologie de projets :			
<p>L'animation des prestataires est aussi à renforcer afin d'inciter une montée en gamme des hébergements touristiques, développer des courts-séjours pour une clientèle de proximité. Il s'agit de mettre en place une démarche globale d'amélioration de l'accueil associant prestataires et commerçants et d'orienter le client vers des partenaires ad hoc (canaux de vente et visibilité de l'offre).</p> <p>Réaliser un inventaire des sites fonciers et immobiliers permettra de connaître les opportunités pour les porteurs de projets et continuer à les accompagner dans le cadre d'une politique d'accueil d'actifs. (Voir orientation 1)</p> <p>Les conditions d'accueil sont aussi à renforcer par une nouvelle signalétique harmonisée, et des projets communaux de valorisation des bourgs, du patrimoine, etc. (voir projets inscrits en orientation 3).</p> <p>L'EPCI et les communes ont créé des équipements ou réalisés des aménagements touristiques qui complètent l'offre touristique : sentier pédagogique, espace muséographique, etc. De nouveaux projets sont envisagés pour compléter le maillage de l'offre.</p> <p>L'offre innovante passera aussi par un usage du numérique à conforter comme outil de promotion touristique et par une révision complète des modes d'accueil/renseignements. Les outils actuels seront confortés comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite virtuelle de la Basilique d'Orcival créée en 2020, - Installation de bornes tactiles dans les Bureaux d'Information Touristique, etc. 			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Etude de définition de la signalétique locale harmonisée (CC DSA)	2020-2021	50 000 €	DSIL 2019 : 7500 € LEADER
Etude de valorisation du patrimoine (La Tour d'A.)	2021	20 000 €	LEADER 80 %
Mise aux normes du camping municipal (Labesette)	2021	65 230 €	DETR 2021 : 19 569 €
Travaux sentier du patrimoine (La Tour d'A.)	2023	50 000 €	LEADER 80 %
Plan d'eau : aménagement aire camping-car, sanitaires, poste de secours (La Tour)	2022	200 000 €	ANS DETR
Charte de signalétique intercommunale Mise en place de la signalétique (communes et CC DSA)	2022-2023	À chiffrer	

Réaménagement et sécurisation du secteur autour de l'église pour valorisation patrimoniale et touristique (tilleul arbre remarquable, tombes mérovingiennes...) (Olby)	2021-2024	120 000 €	Etat Région 62 000 € Département 24 000 € Fondation patrimoine 3000 € DRAC et INRAP 3000 € Amendes de police 5000 €
Travaux d'aménagement pour un hébergement touristique (zone de bivouac, type refuge pour une nuitée, ...) (Olby)	2023-2025	A chiffrer	
<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lits touristiques labellisés • Nombre d'utilisateurs des applications • Nombre de nouveaux prestataires touristiques • Nombre de sites patrimoniaux valorisés 			
<p style="text-align: center;"><u>Vers la transition écologique et énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montée en gamme des hébergements faisant appel à de la rénovation thermique et écologique - Préservation des paysages par une signalétique harmonisée - Valorisation des sites <p>→ Indicateur 2 : Consommation énergétique finale</p> <p>→ Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable</p> <p>→ Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers</p>			

Orientation 2	<i>Restructurer l'offre touristique et l'adapter à des clientèles ciblées, pour accroître la contribution économique du tourisme</i>		
Fiche-action 2.4 : Moderniser l'action de l'office de tourisme			
Objectifs opérationnels :			
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un plan marketing partagé • Définir les conditions optimales de pilotage et de fonctionnement de l'OTI 			
Typologie de projets :			
<p>Toute l'action marketing de l'OTI est à repenser dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs. Il s'agit de reconquérir de nouvelles formes de clientèles et de s'appuyer sur des outils modernes et efficaces.</p> <p>Il s'agit aussi de développer des synergies entre professionnels du tourisme (réseau, ...).</p> <p>Un schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique est lancé en 2021, pour faire évoluer la fonction d'accueil physique et l'adapter à la réalité des comportements des visiteurs et à leurs besoins. Ses préconisations seront à reprendre dans le projet de territoire.</p>			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financement
Réalisation Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information et actions qui en découlent (CC DSA)	2021	14 900 €	50 % CD63 OTI
Aménagement d'un point d'information avec carte du territoire indiquant les producteurs locaux, les sorties possibles, les hébergements, avec toiture en panneaux solaires et installation de vélos électriques à disposition (Cros)	2021	97 066 € 95 122 €	DETR 2021 : 25 335 € DSIL 2021 : 25 922 €
Participation à l'aménagement du Col de Ceyssat en partenariat avec le Département, dans le cadre du classement Unesco de la Chaîne des Puy (CD63/CC DSA)	2022	À chiffrer	CD63 Communes
Indicateurs de résultat :			
<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation touristique des sites d'accueil • Nouveaux outils d'accueil • Nouveaux services proposés aux prestataires 			
<u>Vers la transition écologique et énergétique</u>			
<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'outils numériques limitant les déplacements - Suppression de points d'accueil physiques pouvant être énergivores, mal placés <p>➔ Indicateur 1 : Emissions de gaz à effet de serre</p> <p>➔ Indicateur 2 : Consommation énergétique finale</p> <p>➔ Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers</p>			

Orientation 3	<i>Aménager un territoire de moyenne montagne s'appuyant sur un maillage de plusieurs bourgs valorisés, tant du point de vue de l'habitat, des espaces publics et des services</i>
----------------------	---

Fiche-action 3.1 : Engager une réflexion globale sur la gestion de l'espace et la planification urbaine

- Objectifs opérationnels :**
- Adapter/réviser les documents d'urbanisme communaux
 - Relancer la réflexion sur la mise en œuvre d'un PLU intercommunal

Typologie de projets :

Dans le domaine de l'urbanisme, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense veillera à participer au suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux.

Les élus des communes et de l'EPCI souhaitent pouvoir continuer à déterminer des espaces ouverts à la fois à l'accueil de nouvelles populations et à l'accueil d'activités économiques. Ils ne souhaitent pas réduire la vocation du territoire à de l'habitat mais bien en faire un territoire où l'on peut entreprendre.

En effet, il est important de ne pas comparer des territoires ruraux où l'artificialisation des sols progresse très lentement à des territoires urbains où il faut freiner cette artificialisation. Un territoire tel que celui de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a besoin de continuer à recevoir de la population et des activités économiques pour ne pas se désertifier.

Une première réflexion avait été engagée suite à la fusion pour l'élaboration d'un outil de planification à l'échelle intercommunale comme le PLUI. Il y a une volonté de relancer la réflexion dans le cadre du nouveau projet de territoire. Cela passe par des rencontres à prévoir avec des territoires qui élaborent leur PLUI, afin de pouvoir échanger sur les motivations des élus et les intérêts pour leur territoire.

La question de la gestion de l'espace peut nécessiter aussi la mise en place d'outils comme un SIG intercommunal, qui pourrait être mutualisé avec les communes.

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Elaboration de PLU communaux	2020-2026	Environ 30 000 € par commune	Etat, CD63, CR ARA DDT, PNR, CAUE, Chambre d'Agriculture
Réflexion pour élaboration d'un PLU intercommunal	2022		DDT, autres territoires

- Indicateurs de résultat :**
- Nombre de documents d'urbanisme
 - Surfaces de zones urbaines, agricoles et naturelles

Vers la transition écologique et énergétique

- Définir une occupation du sol, peu consommatrice d'espaces naturels et agricoles, mais qui permettent un développement équilibré de l'habitat, des services et de l'activité économique.
- Lutte contre l'artificialisation des sols

➔ **Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels**

➔ **Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers**

Orientation 3	<i>Aménager un territoire de moyenne montagne s'appuyant sur un maillage de plusieurs bourgs valorisés, tant du point de vue de l'habitat, des espaces publics et des services</i>		
Fiche-action 3.2 : Elaborer le projet de revitalisation dans le cadre de « Petites Villes de Demain »			
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • Construire le projet de revitalisation du territoire • Mettre en œuvre l'ORT (opération de revitalisation du territoire) 			
Typologie de projets :			
<p>Le programme « petites villes de demain » lancé en octobre 2020 constitue l'une des principales mesures de l'agenda rural et s'inscrit dans le cadre du plan de relance, dont il est une composante opérationnelle importante. Il vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation.</p> <p>Dans le Puy-de-Dôme, une trentaine de communes avaient été ciblées par l'Etat pour prétendre à ce dispositif, dont Rochefort-Montagne sur la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.</p> <p>Le dossier de candidature élaboré par la Communauté de Communes et la commune a été retenu en décembre 2020. La convention d'adhésion a été signée en avril 2021.</p> <p>Le projet de revitalisation doit désormais être construit ; le recrutement d'un chef de projet est en cours.</p>			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Recrutement d'un chef de projet PVD	2021-2026	50 000 €	ANCT Banque des territoires ANAH
Missions d'ingénierie (commune et CC DSA)	2021-2023		Partenaires (Etat, ANCT, Banque des territoires, CD63, Région, etc.)
Elaboration de l'ORT et mise en œuvre des actions inscrites dans le programme (Communes et CC DSA)	2021-2026		Communes et partenaires (Etat, ANCT, Banque des territoires, CD63, Région, etc.)
Indicateurs de résultat :			
<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs à définir dans le cadre du dispositif PVD 			
<p style="text-align: center;"><u>Vers la transition écologique et énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'artificialisation des sols - Lutte contre la précarité énergétique de l'habitat - Actions pour développer des solutions de mobilité - Agir sur l'habitat, l'installation de nouveaux logements pour les plus isolés dans les bourgs, le réaménagement de certains bourgs et espaces publics, c'est œuvrer pour réduire les déplacements et l'usage de la voiture - Actions de rénovation sur du bâti ancien pour une amélioration énergétique ➔ Indicateur 1 : émissions de gaz à effet de serre ➔ Indicateur 2 : Consommation énergétique finale ➔ Indicateur 5 : part modale des actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail ➔ Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés ➔ Indicateur 11 : Inventaire des émissions de polluants ➔ Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers 			

Orientation 3	<i>Aménager un territoire de moyenne montagne s'appuyant sur un maillage de plusieurs bourgs valorisés, tant du point de vue de l'habitat, des espaces publics et des services</i>
----------------------	---

Fiche-action 3.3 : Permettre le développement d'un habitat plus qualitatif et plus économe en énergie

Objectifs opérationnels :

- Réduire la vacance et les logements potentiellement indignes
- Massifier la rénovation énergétique des logements
- Développer des logements dans les bourgs, adaptés à la dépendance
- Favoriser l'accès à la propriété pour un usage d'habitation principale

Typologie de projets :

Dans le domaine de l'habitat, il s'agit de compléter l'offre locative et de l'améliorer :

- Des projets de logements locatifs communaux sont en cours ou prévus (études et travaux, création ou réhabilitation) : Aurières, Gelles, Orcival, etc.
- On recense aussi plusieurs projets de rénovation des logements publics communaux ou intercommunaux. La plupart porte sur la rénovation énergétique mais aussi la mise aux normes notamment des salles de bain.

Des diagnostics préalables sont à réaliser avant d'engager des opérations de rénovation énergétique.

Des actions pour lutter contre la vacance et l'habitat indigne sont à mettre en œuvre.

Pour aider les logements privés, il existe le PIG départemental Habiter Mieux.

La lutte contre les logements énergivores sera favorisée par la mise en place du SPPEH (service public pour la performance énergétique de l'habitat) départemental et la mise à disposition d'une animatrice pour accompagner les particuliers dans leurs dossiers de subventions.

Dans le cadre de Petites Villes de Demain, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU est envisagée pour définir la mise en œuvre d'opérations spécifiques au territoire.

Enfin, la réalisation d'opérations de logements à l'attention des personnes âgées (intermédiaire entre le domicile et les établissements collectifs) est pertinente sur ce territoire vieillissant (projets à Rochefort-Montagne, Tauves, ...).

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Etude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH-RU (CC DSA)	2021-2022	50 000 €	ANAH CD63
Diagnostics énergétiques des logements (CC DSA et communes)	2021-2022	50 000 €	ADUHME
Travaux de viabilisation second lotissement (Perpezat)	2021	30 000 €	
Aménagement du presbytère en logements (Aurières)	2021	328 000 €	DETR 2020 : 105 299 € Région 30 000 €
Rénovation et isolation du logement dans l'ancien presbytère (Labessette)	2021	18 731 €	DSIL 2021 : 7721 €
Changement des systèmes de chauffage des 9 logements communaux : remplacement	2021	100 000 €	

chaudières gaz par pompes à chaleur (St-Pierre-Roche)			
Gendarmerie : remise aux normes des 5 salles de bain des logements (La Tour d'Auvergne)	2021	200 000 €	DSIL 25% DETR 30%
Réhabilitation immeuble pour création logements seniors (Rochefort-Montagne)	2021-2022	114 645 € (toiture)	DETR 2021 : 38160 €
Création de 4 logements dans l'ancien collège (Gelles)	2021-2022	197 250 €	
Création de logements dans la mairie (Orcival)	2021-2022	161 642	Région 50 % DETR 30%
Mise aux normes énergétique et isolation thermique des logements locatifs de la résidence H. SERRE (St-Bonnet près Orcival)	2022	À chiffrer	
Rénovation complète de 4 logements (St-Donat)	2022	225 000 €	
Etude pour résidence seniors (Tauves)	2022	À chiffrer	
Réhabilitation des logements intercommunaux (CC DSA)	2022-23	À chiffrer	
Réhabilitation et mise aux normes de l'ancienne mairie : création de logements (Olby)	2022-2024	275 000 €	Etat Région 165 000 € Département 55 000 €
Rénovation complète des logements communaux (Nébouzat)	2023-2024	300 000 €	
Travaux résidence seniors (Tauves)	2023-2024	1 000 000 €	DETR Région ANAH Prêt locatif social
Remplacement portes et fenêtres du bâtiment logements sociaux (St-Donat)	2024-2025	16 000 €	ADEME 50 %
Rénovation de logements communaux (Saulzet le Froid)	2024-2025	A chiffrer	
Indicateurs de résultat :			
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements réhabilités/rénovés • Nombre de dossiers subventionnés par le PIG départemental • Nombre de logements pour public seniors 			
Vers la transition écologique et énergétique			
<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de l'habitat ancien pour proposer une nouvelle offre en logements et ainsi ne pas créer de construction nouvelle ni d'artificialisation des sols. - Contribution à l'amélioration énergétique des logements : Economies d'énergie, utilisation des ressources renouvelables. 			
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Indicateur 1 : émissions de gaz à effet de serre ➔ Indicateur 2 : Consommation énergétique finale ➔ Indicateur 11 : Inventaire des émissions de polluants ➔ Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers 			

Orientation 3 *Aménager un territoire de moyenne montagne s'appuyant sur un maillage de plusieurs bourgs valorisés, tant du point de vue de l'habitat, des espaces publics et des services.*

Fiche-action 3.4 : Réaliser des aménagements de bourgs et redonner place au piéton/à la mobilité douce

Objectifs opérationnels :

- Aménager des espaces publics « vivants et accueillants »
- Créer des entrées de bourgs accueillantes et une signalétique locale harmonieuse
- Valoriser le patrimoine des villages

Typologie de projets :

Des opérations d'aménagement de bourgs sont prévues (par exemple à Nébouzat, Laqueuille, La Tour d'Auvergne, Orcival, etc.).

Des actions de valorisation des villages sont nécessaires pour les rendre plus attractifs, à la fois pour les habitants, l'accueil de nouveaux arrivants et l'attrait touristique. Elles permettront de repenser l'usage des espaces publics, de réfléchir au stationnement, etc.

La valorisation des espaces publics passe aussi par de la signalétique mise à jour et harmonisée. Ces projets s'accompagnent de travaux de voirie, de restauration et mise en valeur du petit patrimoine.

Il s'agit aussi d'accompagner la mise en place d'initiatives pour obtenir ou conserver des labels et démarches qualité sur les villages.

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Aménagements de bourgs			
Rescindement d'un immeuble et aménagement d'une place (Rochefort)	2020	80 584 €	DETR 2020 : 24175 €
Aménagement de bourg (St Julien PL)	2020	305 000 €	DSIL 2020 : 46 500 €
Aménagement d'un parking (Tauves)	2020	83483 €	DETR 2020 : 25 045 €
Aménagement de bourg cimetière (Trémouille)	2020	24 832 €	DETR 2020 : 7450 €
Aménagement de bourg place église (Trémouille)	2020	19 731 €	DETR 2020 : 5919 €
Adressage des rues (Bagnols)	2021	10 000 €	
Adressage des rues (Cros)	2021	11 574 €	DETR 2021 : 3472 €
Adressage (Trémouille)	2021	4 222 €	DETR 2021 : 1267 €
Adressage des rues (Nébouzat)	2021	12 170 €	DETR 2021 : 3651 €
Adressage des rues (St-Donat)	2021	9031 €	DETR 2021 : 2709 €
Adressage des rues (Larodde)	A préciser	15 000 €	DETR 30 %
Signalétique (Laqueuille)	2021	40 000 €	
Aménagement de bourg 2ème tranche (Nébouzat)	2021	294 982 €	DETR 2020 : 88 495 €
Aménagement sanitaires mairie (La Tour d'A.)	2021	4067 €	DETR 2021 : 1382 € DSIL 2021 : 1113 €
Réfection pont à bascule + enfouissement réseau aérien (Vernines)	2021	Non chiffré	DETR

Restauration de la place du village (Avèze)	2021-2022	70 000 €	FIC Région
Enfouissement réseaux (Laqueuille)	2021-2023	150 000 €	SIEG
Réfection éclairage public (Orcival)	2021-2023	89 500 €	SIEG
Enfouissement éclairage public et LED (Olby)	2023-2025	100 000 €	SIEG
Réfection des murs du bourg (St-Sauves)	2021-2023	50 233 €	DETR 30% Bonus relance Conseil Régional 50%
Aménagement de bourg (Laqueuille)	2021-2024	200 000 €	DETR FIC
Aménagement sanitaires publics et lavoir (Aurières)	2022	86 000 €	DETR 29 058 € FIC 23 488 €
Aménagement de bourg 3ème tranche (Nébouzat)	2022	300 000 €	
Aménagement de bourg et valorisation du patrimoine (St-Julien P.L.)	2022	100 000 €	
Aménagement paysager des entrées de villages (communes)	2022		
Réalisation d'un parking en face de la mairie (Cros)	2022/23	50 000 €	
Aménagement du parc Garenne (St-Sauves)	2022-2023	150 000 €	
Traverse du bourg PAB (La Tour)	2024	400 000 €	CD63
Création parking pour accès école (Perpezat)	A préciser	12 500 €	80%
Aménagement du bourg (Perpezat)	A préciser	30 000 €	
Aménagement de bourg : création zone piéton sur la place, création parking (Orcival)	A préciser	À chiffrer	
Démolition d'une maison pour création de parking (Rochefort) et démolition d'îlots	A préciser	À chiffrer	
Restauration de patrimoines			
Restauration de l'église de La Tour d'Auvergne (tranche 2)	2020	65 979 €	DETR 2020 : 19 794 €
Restauration petit patrimoine de la commune (Ceyssat)	2021-2022	141 000 €	Région Département Associations
Restauration petit patrimoine de la commune (Mazayes)	2021	29 201 €	
Restauration de la chaise de l'église (Cros)	2021	15 000 €	
Eglise Saint-Pardoux : restauration et mise en valeur des parements extérieurs, clocher porche et sa flèche (La Tour)	2021	400 000 €	92% DRAC, Région, département. Monument historique
Eglise Saint-Pardoux : restauration retable, stalles, peintures murales, décors peints (La Tour)	2022	200 000 €	92 % DRAC Région Département
Eglise La Tour d'Auvergne : peintures intérieures (La Tour)	2023	70 000 €	DETR FIC

Réfection clocher de l'église (Saulzet le Froid)	A préciser	A chiffrer	
Projets de voiries dans les communes			
Travaux de voirie (Avèze)	2020	29 220 €	DETR 2020 : 8776 €
Travaux de voirie (Ceyssat)	2020	60 271 €	DETR 2020 : 18081 €
Travaux de voirie (St-Donat)	2020	100 000 €	DETR 2020 : 30 000 €
Travaux de voirie (Trémouille)	2020	63 158 €	DETR 2020 : 18947 €
Travaux de voirie (La Tour)	2020	64 092 €	DETR 2020 : 19 228 €
Travaux de voirie (Aurières)	2021	40 000 €	DETR 2021 : 12 000 € FIC 9 700 €
Travaux de voirie (Cros)	2021	44 229 €	DETR 2020 : 13 268 €
Travaux de voirie (Singles)	2021	49 278 €	DETR 2021 : 14 783 €
Travaux de voirie (Vernines)	2021	67 684 €	DETR 2021 : 20 305 €
Voirie sécurité routière (Bagnols)	2021-2024	10 000 €	
Travaux de voirie (Bagnols)	2024-2025	50 000 €	DETR FIC
Travaux de voirie (Laqueuille)	2021	98 320 €	DETR 2021 : 29496 €
Travaux de voirie (Laqueuille)	2022 et svts	300 000 €	FIC DETR
Travaux de voirie (Ceyssat)	2022-2026	200 000 €	
Travaux de voirie (Nébouzat)	Tous les deux ans	100 000 €	
Columbarium + voirie (Singles)	2022	A chiffrer	
Travaux de voirie (Mazayes)	2022	100 000 €	FIC
Travaux de voirie (La Tour)	2022	100 000 €	FIC DETR
Réfection voirie et réfection accès pédestre calvaire (Vernines)	2022...	50 000 €	
Travaux de voirie (Larodde)	2022-2023	100 000 €	FIC et DETR
Travaux de voirie (Tauves)	2022-23	200 000 €	FIC
Travaux de voirie (Larodde)	2023	200 000 €	DETR FIC
Travaux de voirie (Olby)	2023-2025	150 000 €	FIC
Travaux de voirie (La Tour)	2024	100 000 €	FIC
Travaux de voirie (St Julien P.L.)	2024	150 000 €	
Travaux de voirie (Perpezat)		150 000 €	70%
Travaux de voirie (St-Bonnet près Orcival)	2022 et 2025	100 000 €	FIC et DETR
Travaux de voirie (Saulzet le froid)			
Indicateurs de résultat :			
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de labels pour les villages 			
<u>Vers la transition écologique et énergétique</u>			
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre une meilleure accessibilité et réduire la place de la voiture dans les bourgs - Valorisation architecturale et paysagère, végétalisation. 			
<p>➔ Indicateur 5 : part modale des actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail</p> <p>➔ Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés</p>			

Orientation 4	<i>Répondre aux besoins socio-démographiques divers par une offre de services accessible, équitable, suffisante et adaptée à chaque public</i>		
Fiche-action 4.1 : Maintenir un équilibre de l'offre petite enfance et proposer un accueil de qualité			
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser l'action du Relais Petite Enfance et soutenir les initiatives locales pour l'accueil du jeune enfant • Améliorer les conditions d'accueil dans les structures intercommunales 			
Typologie de projets : <p>L'action intercommunale envers la jeunesse se fait au travers de la Convention Territoriale Globale avec la CAF depuis 2019. Un travail prospectif est en cours dans le cadre d'ateliers participatifs, duquel découleront des actions à mettre en œuvre dans le cadre du projet de territoire.</p> <p>La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense veillera à un équilibre de l'offre des services pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, et à développer la qualité de l'accueil. Pour ce faire, des projets immobiliers sont à prévoir : soit de rénovation, soit de construction pour une meilleure qualité des services.</p> <p>Le Relais Petite Enfance fonctionne depuis 15 ans. Son action doit être adaptée à l'évolution du contexte local, afin de renforcer l'offre de services aux assistants maternels, aux enfants et aux familles.</p>			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Réhabilitation et agrandissement du Multi-Accueil à Nébouzat, dont changement système de chauffage (CC DSA)	2022	À chiffrer	CAF, MSA, CD, CR, Etat
Aménagement de locaux plus adaptés pour la micro-crèche à Tauves (CC DSA)	2024	À chiffrer	CAF, MSA, CD, CR, Etat
Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants accueillis dans les services 			
<p style="text-align: center;"><u>Vers la transition écologique et énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation énergétique d'équipements - Réutilisation de locaux existants <p>➔ Indicateur 2 : consommation énergétique finale</p> <p>➔ Indicateur 13 : Artificialisation des espaces</p>			

Orientation 4	<i>Répondre aux besoins socio-démographiques divers par une offre de services accessible, équitable, suffisante et adaptée à chaque public</i>		
Fiche-action 4.2 : Adapter l'offre et créer du lien en direction des jeunes/ados			
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la fréquentation de l'accueil de loisirs intercommunal • Développer de nouveaux services pour le public jeunes/ados 			
Typologie de projets : <p>L'action intercommunale envers la jeunesse se fait au travers de la Convention Territoriale Globale avec la CAF depuis 2019. Un travail prospectif est en cours dans le cadre d'ateliers participatifs, duquel découleront des actions à mettre en œuvre dans le cadre du projet de territoire.</p> <p>Considérant que les actions envers le public jeune et ados sont à développer, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense envisage de renforcer son action dans ce domaine plus particulièrement. Elle prévoit des investissements nouveaux afin de finir le maillage en équipements pour l'accueil de loisirs.</p> <p>Elle réfléchit à des solutions innovantes faisant appel aux usages numériques et à des solutions itinérantes.</p>			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Développement d'un pôle ados itinérant (achat d'un bus, matériel éducatif, ...) (CC DSA)	2022	À chiffrer	CAF
Aménagement d'un nouveau local dédié à l'accueil de loisirs à Bagnols (CC DSA)	2022	À chiffrer	CAF, MSA, CD, CR, Etat
Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes accueillis dans les services 			
<p style="text-align: center;"><u>Vers la transition écologique et énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement du numérique pour l'accès à certains services - Un meilleur accès aux services par des solutions en faveur de la mobilité <p>➔ Indicateur 1 : émission de gaz à effet de serre</p>			

Orientation 4	Répondre aux besoins socio-démographiques divers par une offre de services accessible, équitable, suffisante et adaptée à chaque public
----------------------	--

Fiche-action 4.3 : Soutenir des actions en direction des familles et favoriser le lien social

- Objectifs opérationnels :**
- Accompagner et soutenir les établissements scolaires du territoire
 - Développer l'accompagnement des familles (parentalité, scolarité, ...)
 - Favoriser le développement d'espaces de vie sociale
 - Renforcer le lien intergénérationnel

Typologie de projets :

L'action intercommunale envers la jeunesse se fait au travers de la Convention Territoriale Globale avec la CAF depuis 2019. Un travail prospectif est en cours dans le cadre d'ateliers participatifs, duquel découleront des actions à mettre en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Des actions seront à développer en faveur de la parentalité. Des équipements intercommunaux comme les ludothèques sont des espaces favorables pour développer les activités avec les familles.

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense soutient les établissements scolaires de son territoire. Cela se traduit par diverses interventions :

- La mise à disposition d'éducateurs sportifs auprès des écoles,
- Un partenariat avec les collèges en soutien à des sections thématiques (rugby, théâtre),
- Un soutien financier pour des projets culturels,
- Des spectacles programmés pour les scolaires.

La compétence scolaire reste communale. Dans ce cadre, la rénovation de locaux scolaires (cantines) ou la réhabilitation d'école (par exemple sur St-Sauves) sont envisagées.

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Aménagement d'un réfectoire pour l'école dans l'ancien collège (Gelles)	2021	861 956 €	Région 100 000 € DETR 2021 : 220 000 € DSIL 2021 : 317 000 €
Création réfectoire scolaire (St-Julien Puy Lavèze)	2021-2023	250 000 €	DETR 75000 € Département 37 500 € Région 25 000 €
Cantine scolaire (La Tour d'Auvergne)	2021-23	262 000 €	DETR 2021 : 88 850 € DSIL FIC CD63
Rénovation de l'école (St-Sauves)	2022	1 600 000 €	
Mise en sécurité et agrandissement de classes (Laqueuille)	2022	50 000 €	
Création d'un nouvel espace cantine scolaire (Nébouzat)	2022-2023	A chiffrer	

- Indicateurs de résultat :**
- Effectifs scolaires
 - Fréquentation des espaces de vie sociale

Vers la transition écologique et énergétique

- Rénovation énergétique d'équipements et réutilisation de locaux existants
- Développement du numérique pour l'accès à certains services

➔ **Indicateur 2 : Consommation énergétique finale**

➔ **Indicateur 13 : Artificialisation des espaces**

Orientation 4	<i>Répondre aux besoins socio-démographiques divers par une offre de services accessible, équitable, suffisante et adaptée à chaque public</i>
----------------------	---

Fiche-action 4.4 : Défendre l'offre de soins et de services existante et anticiper son devenir

- Objectifs opérationnels :**
- Favoriser le maintien et l'installation des professionnels de santé
 - Mettre en œuvre le Contrat local de santé (CLS)
 - Adapter les services à la personne et les faire évoluer pour répondre aux exigences nationales
 - Explorer les potentiels nouveaux de services à la personne.

Typologie de projets :

Un projet de Contrat local de santé se dessine pour 2022, à l'échelle des deux intercommunalités Dômes Sancy Artense et Massif du Sancy. Outil porté conjointement avec l'agence régionale de santé, il a pour but de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il définira les actions à mettre en œuvre dans ce domaine. Le recrutement d'un coordonnateur sera nécessaire. Souhaitant anticiper les problématiques de renouvellement et d'installation des professionnels de santé, plusieurs communes ont des projets d'aménagement de locaux, afin d'offrir de meilleures conditions de travail. Ces projets sont conduits avec les professionnels de santé.

A noter aussi un projet de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur le territoire (porté par un médecin de Tauves). Il s'agit d'une organisation volontaire d'acteurs de santé et du social sur un territoire qui coordonnent leurs pratiques autour d'un projet de santé adapté aux besoins de la population. Il a pour but de garantir un meilleur accès aux soins pour la population et d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé.

Les services à la personne sont bien présents sur le territoire, qu'ils soient publics et privés. Souhaitant améliorer les services apportés aux personnes les plus dépendantes, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense envisage le développement de son service d'aide et d'accompagnement à domicile par la recherche de nouvelles cibles, de mutualisations avec d'autres activités pour le maintien à domicile, etc.

Aussi, ce service devrait connaître des évolutions en fonction des directives nationales, dont le projet de loi grand âge et autonomie. Se dessinent : une évolution vers des services autonomes (semblables aux SPASAD : jonction soins et aides), la réforme des financements, la généralisation de CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) avec les conseils départementaux, ayant un impact sur la zone géographique d'interventions et les conditions de prestations, les objectifs de qualité de la prestation, les prix d'intervention en fonction des situations.

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Elaboration d'un Contrat local de santé (CC DSA) et mise en œuvre des actions qui en découlent (MO à définir)	2021-2026	A définir	ARS, CC Massif du Sancy
Création maison de santé pluridisciplinaire (Tauves)	2021	1 200 000 €	DETR 2020 et 2021 : 300 000 € DSIL 2021 : 120 000 € Région 300 000 €
Parking de la maison de santé (Tauves)	2022	90 000 €	DETR et FIC 2020

Aménagement d'un cabinet médical (La Tour)	2022	200 000 €	DETR Région Département
Création Maison de santé (St-Sauves)	2023-2025	1 000 000 €	
Développement de nouveaux services à la personne (CC DSA)	2023	À chiffrer	
Création d'un espace pour regrouper les professionnels de santé (Rochefort-Montagne)	A préciser	À chiffrer	
Indicateurs de résultat :			
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires des services à la personne • Nombre de professionnels de santé 			
<u>Vers la transition écologique et énergétique</u>			
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès aux soins - Développement du numérique pour l'accès à certains services - Renfort du maillage en services pour garantir la proximité - Réduction des déplacements <p>➔ Indicateur 1 : émission de gaz à effet de serre</p> <p>➔ Indicateur 13 : artificialisation des espaces</p>			

Orientation 4	Répondre aux besoins socio-démographiques divers par une offre de services accessible, équitable, suffisante et adaptée à chaque public		
Fiche-action 4.5 : Faciliter l'accès aux droits et aux services			
Objectifs opérationnels :			
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des espaces dédiés pour faciliter les démarches administratives et numériques : tiers lieux, Espace France Service • Trouver des solutions de mobilité pour l'accès aux différents services (voir orientation 6). 			
Typologie de projets :			
<p>Plus globalement, il est nécessaire de permettre aux habitants de Dômes Sancy Artense d'effectuer leurs démarches administratives, d'autant plus que les services sont concentrés sur les centres urbains et que l'éloignement géographique d'une partie du territoire rend cet accès plus compliqué.</p> <p>Un Espace France Services existe sur Rochefort-Montagne depuis 2020, dont il est nécessaire de participer à la promotion.</p> <p>Face à l'étendue du territoire, il est prévu de créer un second EFS à La Tour d'Auvergne, notamment pour desservir toute la partie sud de l'Artense.</p> <p>D'autres initiatives émergent comme des tiers-lieux, par exemple à Tauves qui envisage aussi de recruter un conseiller numérique.</p> <p>L'amélioration des bâtiments d'accueil est aussi nécessaire pour faciliter l'accès aux droits, plusieurs mairies devant faire l'objet d'aménagements.</p>			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Création d'un espace tiers-lieux (Tauves)	2021-2022	Voir fiche-action 4.4.	
Création d'un Espace France services à La Tour d'Auvergne (CC DSA)	2021-2022	10 000 €	Aide France services
Mise en sécurité du bâtiment mairie incendie (Mazayes)	2021	20 665 €	DSIL
Création salle d'archivage dans la mairie (Orcival)	2021-2022	A chiffrer	Région 50 % DETR 30%
Accessibilité de la mairie (Saulzet le Froid)	A préciser	A chiffrer	
Travaux de mise en sécurité de la défense incendie (Vernines)	2021-2022	A chiffrer	
Travaux défense incendie (Bagnols)	A préciser	30 000 €	DETR
Réserve incendie (St-Julien-P.L.)	2021	99 000 €	DETR 2021 : 29700 €
Remise en état du service incendie (Avèze)	2022-2023	50 000 €	FIC
Indicateurs de résultat :			
<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation des EFS et autres sites 			
Vers la transition écologique et énergétique			
<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation de sites existants pour les transformer en espaces numériques - Renfort du maillage en services pour garantir la proximité - Développement des usages numériques pour l'accès aux services - Réduction des déplacements. 			
<p>➔ Indicateur 1 : émission de gaz à effet de serre</p>			
<p>➔ Indicateur 13 : artificialisation des espaces</p>			

Orientation 5	Renforcer la cohésion sociale et animer le territoire par une diversification de l'offre culturelle et sportive		
Fiche-action 5.1 : Créer une identité territoriale et fédérer			
Objectifs opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des évènementiels fédérateurs 			
Typologie de projets :			
<p>Il existe sur le territoire des manifestations organisées par l'intercommunalité : Fête annuelle du Livre, fête du jeu, festival de théâtre amateur, forum des associations.</p> <p>Le programme annuel est enrichi des animations et manifestations proposées par les nombreuses associations, dont certaines ont un rayonnement au-delà du territoire intercommunal.</p> <p>Les élus souhaitent renforcer l'animation du territoire Dômes Sancy Artense. L'objectif est de rassembler la population et les acteurs locaux (associatifs, professionnels, etc.) autour de projets communs, comme la création d'évènementiels.</p> <p>Il s'agit de faire participer les habitants de Dômes Sancy Artense, en s'appuyant sur la richesse et la diversité du tissu associatif, pour faire émerger une identité territoriale, et entraîner une adhésion et une appartenance.</p> <p>Des opportunités ont d'ores et déjà été citées comme les jeux olympiques de 2024, la pleine nature, etc.</p>			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Création d'évènementiels intercommunaux	2021-2026	A définir	
Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de manifestations • Nombre de participants 			
<p style="text-align: center;"><u>Vers la transition écologique et énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de la mobilité partagée pour accès aux équipements et manifestations - Evènementiels pouvant contribuer à la sensibilisation et à valorisation des richesses locales dont les milieux naturels et paysagers. <p style="margin-left: 20px;">→ Indicateur 1 : émission de gaz à effet de serre</p>			

Orientation 5**Renforcer la cohésion sociale et animer le territoire par une diversification de l'offre culturelle et sportive****Fiche-action 5.2 : Permettre à tous un accès au sport****Objectifs opérationnels :**

- Finaliser la création d'équipements sportifs structurants
- Entretien et promouvoir les équipements existants
- Innover, encadrer et organiser les pratiques sportives
- Coordonner, soutenir et promouvoir les acteurs sportifs

Typologie de projets :

A l'issue d'un premier diagnostic sportif territorial, des équipements intercommunaux ont été réalisés (vestiaires pour le rugby, réaménagement de la salle de sports à Rochefort-Montagne, agrandissement de la salle à Nébouzat avec un espace dojo). Il reste à réaliser fin 2021 l'aménagement du terrain de sport utilisé par les associations sportives intercommunales à Olby, pour permettre un usage optimum en toutes saisons.

De même, il est important de maintenir les équipements existants en bon état et de les valoriser pour offrir aux associations locales, aux scolaires des conditions de pratiques de qualité : – par exemple la réfection de la toiture du complexe sportif à La Tour d'Auvergne est nécessaire pour garantir sa pérennité.

Il existe aussi d'autres équipements communaux à aménager, nécessaires au maintien d'un maillage équilibré sur le territoire.

Un travail participatif est en cours afin de compléter le projet de développement sportif de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense. Des actions seront définies pour abonder le projet de territoire 2021-2026.

Les piscines publiques les plus proches géographiquement sont situées à Chamalières et La Bourboule, engendrant parfois des difficultés d'accès (planning ou tarifaires). La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense souhaite engager plus particulièrement une réflexion sur l'accès aux bassins aquatiques, et notamment celui existant à St-Sauves, qui est actuellement privé.

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Création terrain multi-sports (Vernines)	2020	118 580 €	DETR 2020 : 35 574 €
Aménagement d'un terrain sportif à Olby en pelouse synthétique pour pratique intercommunale (CC DSA)	2021	697 200 €	DSIL 2020 CD 63 (CTDD) Région (CAR) Fédérations et ANS SIEG
Réfection de la toiture du complexe sportif à La Tour d'Auvergne (CC DSA)	2021-22	397 930 €	DSIL 2020 CD63 (relance) DETR 2021
Réfection vestiaires gymnase de Gelles (CC DSA)	2021	14 000 €	
Création d'un club house pour le rugby (Ceysnat)	2021	65 750 €	Région, Département
Création d'un Centre d'hébergement sportif (La Tour)	2021	200 000 €	CD 63 25% Région 20% DSIL 20 000 €

Aménagement des terrains de sports (Bagnols)	2021-2022	100 000 €	Région 50 %
Création d'un local de stockage fermé au sein du gymnase intercommunal de Nébouzat (CC DSA)	2022	À chiffrer	
Mise aux normes de l'éclairage et réfection des vestiaires du stade (Vernines)	2022-2023	A chiffrer	
Création d'autres équipements qui découleront du diagnostic sportif et entretien des sites existants (CC DSA et communes)	2023-2026	A définir	
Réhabilitation terrains de tennis (Ceyssat)	2023-2024	À chiffrer	
Réfection vestiaires foot (La Tour)	2022	A chiffrer	ANS DETR
Plan d'eau : aire de jeux inclusive, profil baignade, éclairage terrain de foot (La Tour)	2022	80 000 €	80% sur aire de jeux. Région 80% sur profil AE+FEDER 80% sur foot SIEG + ANS relance
Indicateurs de résultat :			
<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation des sites sportifs • Nombre de licenciés sportifs 			
<u>Vers la transition écologique et énergétique</u>			
<ul style="list-style-type: none"> - Certains équipements sportifs de grande surface constituent des supports pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture (projet à La Tour d'A. par exemple) - Développement de la mobilité partagée pour accès aux équipements et manifestations - Développement de pratiques sportives en lien avec la pleine nature. 			
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Indicateur 1 : émission de gaz à effet de serre ➔ Indicateur 2 : consommation énergétique finale ➔ Indicateur 3 : Production d'énergie renouvelable ➔ Indicateur 13 : artificialisation des espaces 			

Orientation 5**Renforcer la cohésion sociale et animer le territoire par une diversification de l'offre culturelle et sportive****Fiche-action 5.3 : Ajuster la stratégie culturelle au regard des enjeux présents et futurs****Objectifs opérationnels :**

- Réaliser un diagnostic culturel du territoire nécessaire pour formaliser un nouveau projet culturel
- Mobiliser des dispositifs au service du projet culturel (EAC, ...)
- Poursuivre le développement du réseau lecture publique
- Repenser les usages de la Maison Garenne eu égard aux nouvelles surfaces disponibles
- Réfléchir aux faisabilités opérationnelles d'une offre éducative musicale sur le territoire

Typologie de projets :

La politique culturelle intercommunale s'est construite au fil des ans en s'appuyant sur 3 domaines : le spectacle vivant, les arts visuels et la lecture publique.

Le territoire est maillé par plusieurs équipements et bénéficie d'animations de qualité. L'offre culturelle repose aussi sur la richesse des propositions du monde associatif.

Si à la fusion des EPCI, il a été fait le choix de maintenir l'ensemble des actions en place, il n'en demeure pas moins qu'un nouveau diagnostic culturel à l'échelle de Dômes Sancy Artense s'avère pertinent pour adapter la stratégie de développement culturel.

Il s'agit à la fois de maintenir des propositions culturelles de proximité adaptées au territoire et à ses habitants et veiller à une diversification de l'offre culturelle et des publics.

L'offre d'enseignement musical existante sur le territoire est privée et n'est pas qualifiante. Elle existe aussi sur les territoires voisins. La réflexion quant à son développement sera traitée dans le cadre du diagnostic global.

L'équipement informatique et mobilier du réseau de lecture publique a été réalisé et des outils numériques déployés. La valorisation des bâtiments d'accueil doit être poursuivie pour améliorer les conditions d'accueil des usagers.

L'activité culturelle a besoin de lieux adaptés, c'est pourquoi la réflexion portera aussi sur les équipements existants et leur besoin d'adaptation.

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Elaboration d'un diagnostic culturel (CC DSA)	2021-2022	-	Travail en interne
Nouveau local pour installer la bibliothèque municipale et local d'accueil pour l'OTI (maison Moulin) (La Tour)	2021	200 000 €	
Elaboration d'un Contrat d'Education Artistique et Culturelle (CC DSA) et actions qui en découlent	2022 et svts	-	DRAC CD63
Investissements pour améliorer les sites d'accueil de la lecture publique (CC DSA et communes)	2022-2026	À chiffrer	
Aménagement de locaux pour stockage pool de matériel (CC DSA)	2022-2023	À chiffrer	

Aménagement d'une salle dédiée à l'accueil de manifestations (conférences, séminaires, spectacles, etc.) au sein du LEPA de Rochefort-Montagne (MO à définir)	2022-2023	À chiffrer	Région CC DSA Autres collectivités
<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation des sites et manifestations culturels 			
<p style="text-align: center;"><u>Vers la transition écologique et énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation énergétique d'équipements existants - Développement de la mobilité partagée pour accès aux équipements et manifestations. <p>→ Indicateur 1 : émission de gaz à effet de serre</p> <p>→ Indicateur 2 : consommation énergétique finale</p> <p>→ Indicateur 13 : artificialisation des espaces</p>			

Orientation 5	Renforcer la cohésion sociale et animer le territoire par une diversification de l'offre culturelle et sportive
----------------------	--

Fiche-action 5.4 : Soutenir la vie associative

Objectifs opérationnels :

- Réadapter l'action envers les associations suite à la crise sanitaire
- Animer le tissu associatif.

Typologie de projets :

Face au contexte sanitaire, les élus de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense ont fait le choix d'adresser un questionnaire aux associations du territoire. A partir de l'analyse des résultats, des actions de soutien envers les associations seront définies.

Les activités des associations ont aussi besoin de lieux adaptés, c'est pourquoi plusieurs projets de rénovation, extension, modernisation de salles publiques sont envisagés.

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Actions découlant de l'analyse de la vie associative (formation, soutien financier, etc.)	2021-2026	A définir	
Aménagement d'un local associatif (Aurières)	2021	28 000 €	DETR 8400 € FIC 6790 €
Rénovation de la salle des fêtes (parking + salle) 1ère phase (Bagnols)	2021	267 600 €	DETR 80280 € FIC 66 900 € DSIL 66 900 €
Rénovation de la salle des fêtes (parking + salle) 2ème phase (Bagnols)	2021	441 875 €	DETR 2021 : 132 563 € FIC 110 470 € DSIL 110 468
Salle des fêtes : réfection menuiseries (La Tour)	2021	50 000 €	DSIL 25% Région 50%
Aménagement de la salle des fêtes en tiers lieux (Olby)	2021-2022	298 328 €	DETR 2021 : 111 103 €
Réhabilitation extension salle des fêtes (St-Bonnet près Orcival)	2021-2022	230 800 € dont 107 417 € en phase 1	DETR 2020 : 32504 € FIC 2020 : 60 000 € Bonus relance région : 96 000 €

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'associations sur le territoire
- Nombre de manifestations

Vers la transition écologique et énergétique

- Rénovation énergétique d'équipements
- Développement de la mobilité partagée pour accès aux équipements et manifestations

- ➔ **Indicateur 1 : émission de gaz à effet de serre**
- ➔ **Indicateur 2 : consommation énergétique finale**
- ➔ **Indicateur 13 : artificialisation des espaces**

Orientation 6	Permettre à la population locale et touristique de mieux se déplacer sur un territoire rural montagnard		
Fiche-action 6.1 : Valoriser l'offre de transport collectif existante			
Objectifs opérationnels :			
<ul style="list-style-type: none"> • Mieux faire connaître l'offre de transport collective existante • Adapter l'offre existante aux besoins locaux en partenariat avec la Région • Solliciter le retour du transport de voyageurs par la ligne ferroviaire Volvic/Le Mont-Dore/Ussel 			
Typologie de projets :			
<p>Il existe une offre de transport collectif méconnue de la population locale pour se déplacer principalement vers l'extérieur. Il sera nécessaire de renforcer la communication sur ces dispositifs existants (TER SNCF, interurbain, covoiturage, bus des montagnes, ...). L'intercommunalité, autorité organisatrice de la mobilité locale depuis le 1^{er} juillet 2021, se donne en premier lieu pour mission de promouvoir l'offre de mobilité existante et de l'adapter aux besoins. Un travail partenarial sera engagé avec les services régionaux.</p> <p>La ligne ferroviaire permettant de relier Clermont-Ferrand à Ussel et le Mont-Dore via La Gare de Laqueuille ne transporte plus de voyageurs. Une association de défense de la ligne s'est constituée en 2020, pour demander le maintien du fret. Plusieurs manifestations ont eu lieu pour solliciter également le retour du transport des voyageurs, permettant ainsi de réduire le transport routier, de proposer un meilleur confort aux usagers.</p> <p>Une expérimentation pour lutter contre l'autosolisme a été mise en place par le PNR et le SMTC entre 2018 et 2021 : la ligne de covoiturage Covoit'ici qui relie Rochefort-Montagne à Clermont. Des réflexions sont à engager pour réfléchir à l'usage de l'outil, à son adaptation ou au développement d'autres systèmes de covoiturage.</p>			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Travaux de réfection de la voie ferrée Volvic-Le Mont-Dore (SNCF réseaux)	2020-2022	400 000 €	Région Etat Département EPCI
Renfort de la communication sur l'offre de transport existante (CC DSA)	2021-2022	-	Communes
Travail partenarial avec la Région pour adapter l'offre existante (localisation d'arrêts, abris, etc.) (communes, CC DSA)	2022	A chiffrer	Région
Réflexion pour un ou des outils de covoiturage	2021-2022	A définir	Autres EPCI, PNR, SMTC, ...
Indicateurs de résultat :			
<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation des services existants • Emissions de gaz à effet de serre 			
Vers la transition écologique et énergétique			
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la mobilité et réduire l'usage individuel de la voiture - Réduction des gaz à effet de serre 			
➔ Indicateur 1 : émissions de gaz à effet de serre			
➔ Indicateur 2 : Consommation énergétique finale			
➔ Indicateur 5 : part modale des actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail			
➔ Indicateur 11 : Inventaire des émissions de polluants			

Orientation 6

Permettre à la population locale et touristique de mieux se déplacer sur un territoire rural montagnard

Fiche-action 6.2 : Trouver des solutions collectives pour une mobilité partagée et solidaire

Objectifs opérationnels :

- Réaliser un recensement des besoins de mobilité
- Rompre l'isolement par du transport organisé/à la demande
- Lutter contre « l'autosolisme » vers le travail et les activités
- Cibler des solutions spécifiques à certains services, pour l'accès à des sites particuliers, ...

Typologie de projets :

Si l'offre de transport est identifiée, les besoins de la population restent méconnus dans ce domaine. La voiture individuelle reste majoritaire dans les déplacements internes et externes. Un travail de recensement de la demande et son analyse s'avèrent nécessaires pour repérer les solutions que la collectivité pourra mettre en place.

Le recensement devra balayer l'ensemble des besoins que ce soit :

- Pour les déplacements quotidiens, se rendre au travail ou vers les établissements scolaires
- Pour réaliser des achats, démarches administratives, bénéficier de services (santé, ...)
- Pour ses loisirs et se rendre sur les équipements, les manifestations
- Pour des dessertes spécifiques ou saisonnières : domaines nordiques par exemple
- Pour la population touristique : pour se rendre sur le territoire et de se déplacer lors de son séjour.
- Etc.

La mobilité des habitants est à réfléchir au sein de la communauté de communes mais aussi depuis et vers l'extérieur, les territoires voisins.

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Solutions de transport collectif, saisonniers, à la demande à définir	2021 et svts	A définir	Appels à projets nationaux, régionaux, etc.

Indicateurs de résultat :

- Fréquentation des services de mobilité
- Emissions de gaz à effet de serre

Vers la transition écologique et énergétique

- Améliorer la mobilité et réduire l'usage individuel de la voiture
- Réduction des gaz à effet de serre

→ **Indicateur 1 : émissions de gaz à effet de serre**

→ **Indicateur 2 : consommation énergétique finale**

→ **Indicateur 5 : part modale des actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail**

→ **Indicateur 11 : Inventaire des émissions de polluants**

Orientation 6	<i>Permettre à la population locale et touristique de mieux se déplacer sur un territoire rural montagnard</i>		
Fiche-action 6.3 : Favoriser les mobilités « vertes »			
Objectifs opérationnels :			
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des équipements favorisant la mobilité active et les nouvelles technologies 			
Typologie de projets :			
Agir sur la mobilité c'est préserver l'environnement. Parmi les solutions qui seront déployées, il devra être fait appel à des solutions qui sont plus respectueuses de l'environnement.			
Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Création d'une station à 10 vélos hydrogène : aménagement du terrain, viabilisation, raccordements réseau (Orcival)	2021	500 000 €	Appel à projet Région
Installation d'équipements type bornes de recharges électriques (appel à projet du SIEG : St-Julien-Puy-Lavèze, etc.).	2021 et svts	A préciser	Territoire énergie 63
Installation de parkings vélos sur des sites stratégiques, en lien avec les lignes existantes (CC DSA)	2022 et svts	A définir	
Indicateurs de résultat :			
<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de véhicules selon le crit'air • Emissions de gaz à effet de serre 			
<p><u>Vers la transition écologique et énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la mobilité et réduire l'usage individuel de la voiture - Réduction des gaz à effet de serre <p> → Indicateur 1 : Emissions de gaz à effet de serre → Indicateur 2 : Consommation énergétique finale → Indicateur 5 : part modale des actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail → Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés → Indicateur 11 : Inventaire des émissions de polluants </p>			

Orientation 7**Préserver les ressources naturelles et le patrimoine paysager, fondateurs de l'identité territoriale****Fiche-action 7.1 : Préserver et valoriser les sites naturels, paysagers et aquatiques****Objectifs opérationnels :**

- Mettre en place des contrats territoriaux sur les bassins versants
- Participer aux démarches de préservation des principaux lacs du territoire
- Être partenaire du plan de gestion du bien Chaîne des Puys Faille de Limagne inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco et autres démarches de gestion
- Encourager les actions de sensibilisation et de labellisation

Typologie de projets :

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense participe aux contrats territoriaux mis en œuvre sur les 4 bassins versants qui couvrent son territoire. Dans ce cadre, elle est maître d'ouvrage d'une partie des actions de la programmation pluriannuelle, ayant pour objectifs la préservation des milieux aquatiques, l'amélioration de la qualité de l'eau, la gestion quantitative, la restauration de la continuité écologique, etc.

Le territoire abrite aussi plusieurs lacs de renommée, Lac du Guéry, Lac Servières, sans oublier les nombreux étangs qui parsèment le secteur de l'Artense et la retenue de la Dordogne dans sa partie sud-ouest. La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense participera aux côtés du Département aux actions qui découleront des démarches Espaces Naturels Sensibles sur certains sites.

Les milieux paysagers de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense sont fortement marqués par le volcanisme. Cinq communes au nord-est font partie du périmètre du bien Chaîne des Puys Faille de Limagne inscrit au patrimoine mondial Unesco. La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense est signataire d'une convention partenariale pour contribuer aux actions du plan de gestion Unesco.

Le secteur des Monts-Dore offre des paysages de montagne majestueux, écrins d'une biodiversité de très grande qualité. Plusieurs sites font l'objet de classements (Natura 2000, etc.). La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense devra contribuer à la stratégie nationale pour les aires protégées.

Plusieurs communes bénéficient de labels type terre saine, etc. Ces démarches devront être encouragées pour améliorer la biodiversité au sein des villages.

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Travaux Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense	2020-2022 (fin du 1 ^{er} contrat) 2022-2027	6,6 millions €	Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Région, Europe Autres EPCI du bassin, PNR
Travaux Contrat territorial 5 Rivières	2021-2026	7,6 millions €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Département, Région, Europe SMVVA
Travaux Contrat territorial Chavanon en Action	2021-2026	5,2 millions €	Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Région, Europe Autres EPCI du bassin, PNR

Travaux Contrat territorial Sioule	2022-2027	En cours de définition	Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Département, Région, Europe SMAD des Combrailles, autres EPCI
Mise en conformité du barrage du lac : étude et travaux (La Tour d'Auvergne)	2021-2023	200 000 €	Agence de l'Eau Adour Garonne et CD63 ANCT FEDER
Actions découlant des ENS Guéry et Servières, tourbière de Jouvion (CD63 ou autre MO)	2020-2026	A définir	CD63, communes, EPCI
Actions du plan de gestion Unesco (MO variable)	2020-2026	A définir	CD63, PNR, autres EPCI, communes
Actions découlant de la stratégie des aires protégées (MO à définir)	2021-2026	A définir	DDT, communes
Indicateurs de résultat :			
<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs des contrats territoriaux dont linéaire de cours d'eau restaurés/entretenus • Surface d'aires protégées • Nombre de communes labellisées 			
<u>Vers la transition écologique et énergétique</u>			
<ul style="list-style-type: none"> - Préservation de la biodiversité - Préservation de la ressource en eau, des têtes de bassins et zones humides d'altitude - Lutte contre les pollutions de l'eau - Préservation du patrimoine paysager et géologique <p>➔ Indicateur 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé</p> <p>➔ Indicateur 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique</p> <p>➔ Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels</p>			

Orientation 7**Préserver les ressources naturelles et le patrimoine paysager, fondateurs de l'identité territoriale****Fiche-action 7.2 : Réduire les impacts des eaux usées sur le milieu aquatique****Objectifs opérationnels :**

- Finaliser la mise aux normes des équipements d'assainissement collectif communaux
- Harmoniser et développer le S.P.A.N.C. intercommunal
- Engager une réflexion et anticiper l'organisation de l'assainissement collectif en 2026

Typologie de projets :

Avoir des équipements d'épuration collectifs en bon état de fonctionnement dans les communes permet de préserver la qualité des cours d'eau, milieux récepteurs.

Cette compétence relève actuellement des communes, dont plusieurs d'entre elles ont des programmes de travaux prévus d'ici à 2026.

Le territoire abrite un habitat dispersé dont l'assainissement relève d'installations individuelles. Ce sujet est traité à l'échelle intercommunale avec le SPANC, dont la gestion se fera en mode direct à partir de mi-2021, à l'issue des anciens contrats. Plus de 4000 installations sont à suivre avec l'enjeu de les remettre aux normes pour améliorer les rejets dans le milieu naturel.

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense souhaite ainsi apporter le même service à l'usager et développer de véritables actions de conseils et de sensibilisation auprès des propriétaires.

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Opérations annuelles de réhabilitation des ANC privés (MO privée)	2020-2026	-	CD63, ANAH, Agence de l'Eau
Travaux réseau eaux pluviales lotissement (Larodde)	2021	53 098 €	DETR 2021 : 26 549 €
Travaux pour réduire les eaux parasites à la station (Nébouzat)	2021	170 000 €	
Assainissement Rte de Tauves 1 ^{ère} tranche (La Tour)	2021	200 000 €	Agence de l'eau AG CD63
Actualisation du plan de zonage assainissement (Saulzet le Froid)	2021-2022	32 000 €	Prévu au CT des 5 rivières
Etude pour agrandissement ou remplacement de la STEP et mise en place du collectif sur deux hameaux : Allagnat et Chez Pierre (Ceyssat)	2022	67 000 €	
Agrandissement ou remplacement de la STEP suite étude (Ceyssat)	2022-23	A chiffrer	
Station d'épuration (Larodde)	2022	200 000 €	Département Agence de l'Eau AG
Travaux de raccordement à la station du village de Recoleine (Nébouzat)	2022	652 000 €	Agence de l'eau LB
Diagnostic assainissement (Perpezat)	2022	A chiffrer	
Travaux sur la STEP du bourg (Perpezat)	2023	A chiffrer	
Station d'épuration (St-Sauves)	2022-2023	700 000 €	
Assainissement Route de Tauves 2 ^{ème} tranche (La Tour)	2022	200 000 €	Agence de l'eau AG CD63
Agrandissement ou remplacement STEP (St-Bonnet près Orcival)	2022-2023	A chiffrer	Agence de l'eau LB CD63

Travaux de réfection de la STEP du bourg (Vernines)	2022-2023	A chiffrer	
Travaux d'assainissement (eaux usées) (Bagnols)	2023	251 000 €	Département 29 834 € Agence de l'Eau Adour Garonne : 150 642 €
Travaux pour réduire les eaux parasites à la STEP et d'entretien (Olby)	2023-2025	A chiffrer	Agence de l'Eau LB, Département
Assainissement Rte du Midi – Rue du Commerce (La Tour)	2024	200 000 €	Agence de l'eau AG CD63
Restauration du réseau et de la STEP à Espinasse (Saulzet le Froid)	2024-2026	480 000 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne et CD63
Installation d'un assainissement collectif à Bughes (Perpezat)	2025	A Chiffrer	
Indicateurs de résultat :			
<ul style="list-style-type: none"> • RPQS du SPANC et des autres services de l'eau et de l'assainissement 			
Vers la transition écologique et énergétique			
- Lutte contre les pollutions de l'eau pour améliorer et préserver la qualité de l'eau			
➔ Indicateur 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique			

Orientation 7**Préserver les ressources naturelles et le patrimoine paysager, fondateurs de l'identité territoriale****Fiche-action 7.3 : Préserver la ressource pour l'eau potable****Objectifs opérationnels :**

- Finaliser la protection des captages et autres équipements
- Engager une réflexion et anticiper la gestion de l'eau potable en 2026

Typologie de projets :

Les territoires de montagne sont les châteaux d'eau de la France. Si la ressource souterraine est le principal fournisseur d'eau potable sur le territoire, il n'en demeure pas moins que de plus en plus de communes sont confrontées à des pénuries d'eau au cours de la période estivale. Les cours d'eau connaissent aussi de nombreux assècs.

L'eau captée est de très bonne qualité, en raison du caractère préservé des milieux naturels et des sols, et de l'existence de pratiques agricoles adaptées/respectueuses.

La chaîne des Puys couvre la moitié des besoins en eau du département.

La compétence eau potable relève actuellement des communes, dont plusieurs d'entre elles ont des programmes de travaux prévus d'ici à 2026. 12 sont actuellement regroupées au sein de 3 syndicats.

Une réflexion est à conduire pour une gestion globale de cette ressource, au niveau de l'EPCI d'ici à 2026 mais aussi en partenariat avec le Département à plus grande échelle.

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Etudes à mener pour organiser la gestion à des échelles intercommunales (MO à définir)	2022-2026	-	Communes, syndicats, CD63, agences de l'eau
Etude pour la mise en place de la protection des captages d'eau potable (Orcival)	2021	29 961 €	Département 30 % Agence de l'eau LB 50 %
Travaux entretien captages eau potable (St-Donat)	2021	34 000 €	DREAL 80 %
Etude patrimoniale eau potable	2021	17 000 €	
Reconfiguration captages AEP et interconnexion des réseaux (Laqueuille)	2021-2025	700 000 € Dont 335 111 € interconnexion	DSIL 2021 : 100 553 €
Forage et captage hydrologique (La Tour)	2023	50 000 €	
Construction d'un réservoir et pose de compteurs d'eau sur le village de Soussat (Orcival)	A préciser	156 085 €	Relance Agence de l'Eau
Sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le village de Chamberte (Orcival)	A préciser	185 750 €	Relance Agence de l'Eau
Pose de compteurs sur le village de Servières (Orcival)	A préciser	A définir	

Création d'un SIG du réseau d'eau potable communal (Rochefort-Montagne)	A préciser	A définir	
Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> • RPQS du SPANC et des autres services de l'eau et de l'assainissement 			
<p style="text-align: center;"><u>Vers la transition écologique et énergétique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau pour une gestion durable <p>→ <i>Indicateur 8 : taux de fuite des réservoirs d'eau du territoire</i></p>			

Orientation 7**Préserver les ressources naturelles et le patrimoine paysager, fondateurs de l'identité territoriale****Fiche-action 7.4 : Renforcer la gestion des déchets****Objectifs opérationnels :**

- Diminuer la quantité de déchets par le développement et la mise aux normes des filières de tri, par la valorisation des déchets organiques sur place et par le développement du réemploi/zéro déchets

Typologie de projets :

Les 27 communes de Dômes Sancy Artense sont réparties sur trois syndicats de collecte et traitement des ordures ménagères, qui exercent la compétence pour le compte de l'EPCI. Ils ont plusieurs projets pour encourager le tri des différents déchets :

- Investissements sur des déchetteries existantes : agrandissements, réaménagements, mises aux normes, déploiement de nouvelles filières, etc.
- Déploiement d'équipements de proximité dans les communes pour faciliter le tri par les usagers qui ne peuvent se déplacer en déchetteries : colonnes à cartons bruns, etc.
- Pour les déchets organiques, déploiement de composteurs de quartiers. L'objectif est de détourner et valoriser les déchets organiques produits par les ménages, afin d'éviter leur transport et leur traitement (générant des coûts et des gaz à effet de serre). C'est aussi une opportunité de créer du dynamisme et du lien social dans les villages.
- Création / aménagement de plateformes de broyage et l'achat d'un broyeur de puissance adaptée. Le but est de détourner l'apport systématique des branches en déchèterie et de répondre en partie à la réduction de 12% des déchets verts apportés en déchèterie d'ici 2024. Le broyat est ensuite réutilisé.

L'ensemble des actions de communication et de sensibilisation est aussi à poursuivre, pour une meilleure utilisation de tous ces équipements.

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Mise en place de composteurs de quartier par le SICTOM Pontgibaud-Pontaurmur (25 sur 5 communes)	2021-2023	12 500 €	Région Communes
Création d'une plate-forme de broyage de branches à Nébouzat (SICTOM PP)	2021-2022	20 000 €	Région Commune
Mise en place de colonnes pour les cartons bruns par le SICTOM Pontgibaud-Pontaurmur (6 sur 5 communes)	2021-2022	9300 €	Communes
Mise aux normes, agrandissement, création de déchetteries sur les communes de Rochefort, St-Sauves, Bagnols par le SMCTOM Hte-Dordogne	2022 et suivantes	195 000 €	
Mise en place de composteurs de quartier par le SMCTOM Hte-Dordogne	2022 et 2023	50 000 €	

Indicateurs de résultat :

- Quantité de déchets produits / recyclés / détournés

Vers la transition écologique et énergétique

- Meilleure valorisation des déchets par renfort du tri.
- Diminution du transport des déchets, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

➔ **Indicateur 1 : émissions de gaz à effet de serre**

➔ **Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés**

Orientation 7**Préserver les ressources naturelles et le patrimoine paysager, fondateurs de l'identité territoriale****Fiche-action 7.5 : Lutter contre la pollution lumineuse et développer les trames noires****Objectifs opérationnels :**

- Rénover le parc d'éclairage public par des équipements plus économes
- Réduire l'éclairage public nocturne

Typologie de projets :

Le Préfet du Puy-de-Dôme a demandé à Territoire d'Énergie 63 (anciennement SIEG) de se rapprocher de chaque intercommunalité afin d'envisager la prise en compte d'actions visant la modernisation et l'amélioration des parcs d'éclairage public des collectivités puydomoises.

Le territoire de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense compte 5397 points lumineux en éclairage public dont 2125 à rénover.

Territoire d'énergie propose d'axer ses actions sur :

- Le renouvellement des points lumineux énergivores et la limitation des flux perdus
- La mise en place d'organe de commande adapté aux besoins de programmation (abaissement, extinction)
- La mise à disposition de cartographie des points lumineux (SIG)
- La création de cartographie de nuisances lumineuse.

Un mode opératoire pour la réalisation et le financement de ces actions, par le biais d'une convention entre TE63, les communes, les EPCI, est en cours de réflexion.

Seule Olby est labellisée village étoilé (2 étoiles) par l'association nationale pour la protection du ciel et l'environnement nocturne.

Projets	Calendrier	Coûts HT	Partenaires/Financements
Rénovation du parc d'éclairage par TE63	2022-2026	1 418 400 €	A rechercher
Autres actions par TE 63	2022-2026	A définir	
Sensibiliser les communes à la labellisation village étoilé	2022-2026		

Indicateurs de résultat :

- Nombre de points lumineux rénovés
- Nombre de communes labellisées « village étoilé »

Vers la transition écologique et énergétique

- Meilleure consommation énergétique grâce à des équipements plus performants
- Diminution de l'impact de l'éclairage nocturne sur la biodiversité, les paysages et la santé humaine.

➔ **Indicateur 2 : consommation énergétique finale**

Annexe 4 – Récapitulatif des actions prévues et financées en 2020 et 2021

Orientation 1							
Fiches-action	Projets	Maître d'ouvrage	Calendrier	Coûts HT	Aides Etat DETR/DSIL	Autres partenaires	
1.1	Réhabilitation bâtiment pour accueil professions libérales	Rochefort-Montagne	2021-2022	454 670 €	DETR 2021 : 169 996 €		
1.1	Reconversion bâtiment communal pour location	Rochefort-Montagne	2021	114 645 €	DETR 2021 : 38160 €		
1.2	Création d'un espace de coworking dans l'ancien EHPAD de Tauves	Tauves	2021	90 000 €		LEADER	
1.3	Poursuite du dispositif d'aides aux entreprises de proximité	CC DSA	2021-2026	Enveloppe annuelle de 30 000 €		Région	
1.3	Création d'une boulangerie à Saint-Sauves avec logement	CC DSA	2021	358 000 €	DSIL relance 2021 : 75 000 €	CD63 relance Région	
1.3	Installation d'un distributeur automatique de billets	Bagnols	2021	30 600 €			
1.3	Rénovation du bar restaurant communal	Trémouille St Loup	2021	35 239 €	Etat 30 %	Région 40 % CC DSA 10%	
1.3	Installation d'une station-service	La Tour d'Auvergne	2021	400 000 €		Région 20 %	
1.3	Mise aux normes incendie du bar restaurant hôtel	Rochefort-Montagne	2021-2022	A chiffrer			
1.4	Animation agricole à poursuivre	CC DSA	2020-2026	11 000 € /an		CD63 CC Massif du Sancy Organisations agricoles	
1.4	Etude de faisabilité et de définition pour un espace de découverte et valorisation des produits locaux à St-Julien-P.L.	CC DSA	2021-2022	50 000 €	DSIL 2019 : 7500 €	CD 63	
1.4	Atelier de transformation lait de vaches salers à Tauves	CC DSA	2021-2022	740 000 €		Région (CAR) 30 % CD63 30 %	
1.5	Animation forestière à poursuivre	CC DSA	2020-2026	11 000 € par an		CD63 CC Massif du Sancy	

									Organisations forestières Communes SMGF Europe CD63
1.5	Dessertes forestières : mise à jour du schéma secteur sud et travaux de voiries	CC DSA	2020-2026						
1.6	Amélioration énergétique de la gendarmerie	Rochefort-M.	2020	86 486 €	DETR 2020 : 37 740 € DSIL 2020 : 22 621 €				
1.6	Réseau chaleur bois pour la gendarmerie	Rochefort-M.	2020	28 710 €	DSIL 2020 : 7177 €				
1.6	Isolation toiture garage municipal	St-Julien-Puy-Lavèze	2020	118 000 €	DETR 2020 : 43050 €				
1.6	Réhabilitation gendarmerie	La Tour	2020	150 000 €	DETR 2020 : 60 000 €				
1.6	Réfection menuiseries mairie	La Tour	2020	114 032 €	DETR 2020 : 6315 € DSIL 2020 : 24 199 €				
1.6	Réfection menuiseries salle des fêtes	La Tour	2020	46 772 €	DSIL 2020 : 12693 €				
1.6	Rénovation façades et menuiseries (ensemble groupant école, mairie, agence postale)	Bagnols	2021	99 446 €	DETR 2020 : 29 834 €				CD 63 FIC
1.6	Rénovation et extension de la Mairie et salle des fêtes	Labessette	2021	140 000 €	DSIL				Région : 70 000 € Département : 38 850 €
1.6	Rénovation bâtiment groupant mairie, salle polyvalente, gîte : menuiseries, isolation, éclairage led	Mazayes	2021	319 008 €	DETR 2021 : 108 642 €				Région
1.6	Remplacement portes et fenêtres du bâtiment groupant mairie, école salle polyvalente	St-Donat	2021	78 000 €	DETR : 23 400 €				Région : 39 000 €
1.6	Changement des systèmes de chauffage des 9 logements communaux : remplacement chaudières gaz par pompes à chaleur	St Pierre Roche	2021	100 000 €					
1.6	Etude thermique et définition programme isolation pour la gendarmerie	Tauves	2021	A chiffrer					
1.6	Rénovation énergétique de la mairie	Singles	2021	220 348 €	DSIL 2020 : 66 104 €				
1.6	Rénovation énergétique du bâtiment groupant mairie, école, logement, cantine	Laqueuille	2021-2022	423550 €	DETR 2021 : 155 385 €				Région

	Réhabilitation du bâtiment communal ancienne mairie (menuiseries et isolation extérieures + combles)	Nébouzat	2021-2022	287 500 €	DSIL	FIC 2021
1.6	Rénovation toiture mairie	Perpezat	2021-2022	27 475 €	DETR 2020 : 8912 €	
1.6	Rénovation énergétique des bâtiments publics	St-Sauves	2021-2023	169 000 €		
Orientation 2						
2.1	Création de parcours VTT et amélioration du balisage	CC DSA	2020-2022	7800 €	DSIL 2018 : 1954 €	
2.1	Parcours de course d'orientation à Mazayes	CC DSA	2020-2022	36 000 €	DSIL 2018 : 9031 €	
2.2	Aménagement d'une rampe de mise à l'eau des bateaux à Larodde	CC DSA	2020-2021	735 000 €	DETR 2019 : 150 000 €	Région CD63
2.2	Création d'hébergements touristiques pour la pêche	Larodde	2020-2021	333 042 € 666 084 €	DETR 2020 : 122 473 € DSIL 2021 : 99 638 €	Région CD63
2.2	La Stèle : aménagements d'espaces ludique et biathlon (phase 1)	La Tour d'Auvergne	2021	489 503 €	DETR 2021 : 146 851 €	FEDER : 63 600 € Région : 146 851 €
2.3	Etude de définition de la signalétique locale harmonisée	CC DSA	2020-2021	50 000 €	DSIL 2019 : 7500€	LEADER
2.3	Etude de valorisation du patrimoine	La Tour d'A.	2021	20 000 €		LEADER 80 %
2.3	Mise aux normes du camping municipal	Labessette	2021	65 230 €	DETR 2021 : 19 569 €	
2.4	Réalisation Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information et actions qui en découlent	CC DSA	2021 En cours	14 900 €		50 % CD63 OTI
2.4	Aménagement d'un point d'information avec carte du territoire indiquant les producteurs locaux, les sorties possibles, les hébergements, avec toiture en panneaux solaires et installation de vélos électriques à disposition	Cros	2021	120 000 €	DSIL relance 2021	
Orientation 3						
3.1	Elaboration de PLU communaux	Communes	2020-2026	Environ 30 000 € par commune		Etat, CD63, CR ARA DDT, PNR, CAUE, Chambre d'Agriculture

3.2	Recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain	CC DSA	2021-2026	50 000 €		ANCT Banque des territoires ANAH
3.3	Travaux de viabilisation second lotissement	Perpezat	2021	30 000 €		
3.3	Aménagement du presbytère en logements	Aurières	2021	328 000 €	DETR 2020 : 105 299 €	Région 30 000 €
3.3	Rénovation et isolation du logement dans l'ancien presbytère	Labessette	2021	18 731 €	DSIL 2021 : 7721 €	
3.3	Changement des systèmes de chauffage des 9 logements communaux : remplacement chaudières gaz par pompes à chaleur	St-Pierre-Roche	2021	100 000 €		
3.3	Gendarmerie : remise aux normes des 5 salles de bain des logements	La Tour d'Auvergne	2021	200 000 €	DSIL 25% DETR 30%	
3.3	Réhabilitation immeuble pour création logements seniors	Rochefort-Montagne	2021-2022	114645 € toiture	DETR 2021 : 38160 €	
3.3	Création de 4 logements dans l'ancien collège	Gelles	2021-2022	197 250 €		
3.3	Création de logements dans la mairie	Orcival	2021-2022	161 642	DETR 30%	Région 50 %
Aménagements de bourgs						
3.4	Rescindement d'un immeuble – aménagement d'une place	Rochefort	2020	80 584 €	DETR 2020 : 24 175 €	
3.4	Aménagement de bourg	St-Julien PL	2020	305 000 €	DSIL 2020 : 46500 €	
3.4	Aménagement d'un parking	Taues	2020	83483 €	DETR 2020 : 25 045 €	
3.4	Aménagement de bourg cimetière	Trémouille	2020	24 832 €	DETR 2020 : 7450 €	
3.4	Aménagement de bourg place église	Trémouille	2020	19 731 €	DETR 2020 : 5919 €	
3.4	Adressage des rues	Bagnols	2021	10 000 €		
3.4	Adressage des rues	Cros	2021	11 574 €	DETR 2021 : 3472 €	
3.4	Adressage des rues	Trémouille	2021	4 222 €	DETR 2021 : 1267 €	
3.4	Adressage des rues	Larode		15 000 €	DETR 30 %	
3.4	Signalétique	Laqueuille	2021	40 000 €		
3.4	Aménagement de bourg 2ème tranche	Nébouzat	2021	294 982 €	DETR 2020 : 88 495 €	
3.4	Aménagement sanitaires mairie	La Tour d'A.	2021	4067 €	DETR 2021 : 1382 € DSIL 2021 : 1113 €	
3.4	Réfection pont à bascule + enfouissement réseau aérien	Vernines	2021	Non chiffré	DETR	

3.4	Restauration de la place du village	Avèze	2021-2022	70 000 €		FIC Région
3.4	Enfouissement réseaux	Laqueuille	2021-2023	150 000 €		SIEG
3.4	Réfection éclairage public	Orcival	2021-2023	89 500 €		SIEG
3.4	Enfouissement éclairage public et LED	Olby	2023-2025	100 000 €		SIEG
3.4	Réfection des murs du bourg	St-Sauves	2021-2023	50 233 €	DETR 30%	Bonus relance Conseil Régional 50%
3.4	Aménagement de bourg	Laqueuille	2021-2024	200 000 €	DETR	FIC
Restauration de patrimoines						
3.4	Restauration de l'église de La Tour d'Auvergne	La Tour d'Auvergne	2020	65979 €	DETR 2020 : 19794 €	Région Département Associations
3.4	Restauration petit patrimoine de la commune	Ceyssat	2021-2022	141 000 €		
3.4	Restauration petit patrimoine de la commune	Mazayes	2021	29 201 €		
3.4	Restauration de la chaise de l'église	Cros	2021	15 000 €		
3.4	Eglise Saint-Pardoux : restauration et mise en valeur des parements extérieurs, clocher porche et sa flèche	La Tour	2021	400 000 €	92% DRAC	Région, département. Monument historique
Projets de voiries dans les communes						
3.4	Travaux de voirie	Avèze	2020	29 220 €	DETR 2020 : 8776 €	
3.4	Travaux de voirie	Cros	2020	44 229 €	DETR 2020 : 13268 €	
3.4	Travaux de voirie	Ceyssat	2020	60 271 €	DETR 2020 : 18081 €	
3.4	Travaux de voirie	St-Donat	2020	100 000 €	DETR 2020 : 30000 €	
3.4	Travaux de voirie	Trémouille	2020	63 158 €	DETR 2020 : 18947 €	
3.4	Travaux de voirie	La Tour d'A.	2020	64 092 €	DETR 2020 : 19 228 €	
3.4	Travaux de voirie	Aurières	2021	40 000 €	DETR 2021 : 12000 €	
3.4	Travaux de voirie	Laqueuille	2021	98 320 €	DETR 2021 : 29496 €	
3.4	Travaux de voirie	Singles	2021	49 278 €	DETR 2021 : 14 783 €	
3.4	Travaux de voirie	Vernines	2021	67 684 €	DETR 2021 : 20 305 €	

Orientation 4						
4.3	Aménagement d'un réfectoire pour l'école dans l'ancien collège	Gelles	2021	861 956 €	DETR 2021 220 000 € DSIL 2021 317 000 €	Région 100 000 €
4.3	Aménagement cantine scolaire	La Tour d'A.	2021	262 000 €	DETR 2021 : 88 850 €	
4.3	Création réfectoire scolaire	St-Julien Puy Lavèze)	2021-2023	250 000 €	DETR 75 000 €	Département 37 500 € Région 25 000 €
4.4	Elaboration d'un Contrat local de santé et mise en œuvre des actions qui en découlent	CC DSA	2021-2026	A définir	ARS	CC Massif du Sancy
4.4	Création maison de santé pluridisciplinaire	Tauves	2021	1 200 000 €	DETR 2020 et 2021 : 300 000 € DSIL 120 000 €	Région 300 000 €
4.5	Création d'un espace tiers-lieux	Tauves	2021-2022	Voir fiche 4.3		
4.5	Création d'un Espace France services à La Tour d'Auvergne	CC DSA	2021-2022	10 000 €	Aide France Services	
4.5	Mise en sécurité du bâtiment mairie incendie	Mazayes	2021	20 665 €	DSIL	
4.5	Création salle d'archivage dans la mairie	Orcival	2021-2022	A chiffrer	DETR 30%	Région 50 %
Orientation 5						
5.2	Création terrain multi-sports	Vernines	2020	118 580 €	DETR 2020 : 35 574 €	
5.2	Aménagement d'un terrain sportif à Olby en pelouse synthétique pour pratique intercommunale	CC DSA	2021	697 200 €	DSIL 2020	CD 63 (CTDD) Région (CAR) Fédérations et ANS SIEG
5.2	Réfection de la toiture du complexe sportif à La Tour d'Auvergne	CC DSA	2021-22	397 930 €	DSIL 2020 DETR 2021	CD63 (relance)
5.2	Réfection vestiaires gymnase de Gelles	CC DSA)	2021	14 000 €		
5.2	Création d'un club house pour le rugby	Ceyssat	2021	65 750 €		Région, Département
5.2	Création d'un Centre d'hébergement sportif	La Tour	2021	200 000 €	DSIL 20 000 €	CD 63 25% Région 20%
5.2	Aménagement des terrains de sports	Bagnols	2021-2022	100 000 €		Région 50 %
5.3	Elaboration d'un diagnostic culturel	CC DSA)	2021-2022	-		

5.3	Nouveau local pour installer la bibliothèque municipale et local d'accueil pour l'OTI (maison Moulin)	La Tour	2021	200 000 €		
5.4	Actions découlant de l'analyse de la vie associative (formation, soutien financier, etc.)	Communes CC DSA	2021-2026	A définir		
5.4	Aménagement d'un local associatif	Aurières	2021	28 000 €	DETR 8400 €	FIC 6790 €
5.4	Rénovation de la salle des fêtes (parking + salle) 1ère phase	Bagnols	2021	267 600 €	DETR (80280 €) DSIL 66 900 €	FIC 66 900 €
5.4	Rénovation de la salle des fêtes (parking + salle) 2ème phase	Bagnols	2021	441 875 €	DETR 2021 : 132 563 € DSIL 110 468	FIC 110 470 €
5.4	Salle des fêtes : réfection menuiseries	La Tour	2021	50 000 €	DSIL 25%	Région 50%
5.4	Aménagement de la salle des fêtes en tiers lieux	Olby	2021-2022	298 328 €	DETR 2021 : 111 103 €	
5.4	Réhabilitation extension salle des fêtes	St-Bonnet prés Orcival	2021-2022	230 800 € dont 107 417 €	DETR 2020 : 32 504 €	FIC 2020 : 60 000 € Bonus relance région : 96 000 €
Orientation 6						
6.1	Travaux de réfection de la voie ferrée Volvic-Le Mont-Dore	SNCF réseaux	2020-2022	400 000 €	Etat	Région Département EPCI
6.1	Renfort de la communication sur l'offre de transport existante	CC DSA	2021-2022	-		Communes
6.3	Création d'une station à 10 vélos hydrogène : aménagement du terrain, viabilisation, raccordements réseau	Orcival	2021	500 000 €		Région
6.3	Installation d'équipements type bornes de recharges électriques (appel à projet du SIEG : St-Julien-Puy-La-vèze, etc.).	Communes	2021 et svts	A définir		SIEG
Orientation 7						
7.1	Travaux Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense	CC DSA	2020-2022 (fin du 1 ^{er} contrat)	6,6 millions €		Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Région, Europe
			2022-2027			

							Autres EPCL du bassin, PNR
7.1	Travaux Contrat territorial 5 Rivières	CC DSA	2021-2026	7,6 millions €			Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Département, Région, Europe SMVVA
7.1	Travaux Contrat territorial Chavanon en Action	CC DSA	2021-2026	5,2 millions €			Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Région, Europe Autres EPCL du bassin, PNR
7.1	Travaux Contrat territorial Sioule	CC DSA	2022-2027	En cours de définition			Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Département, Région, Europe SMAD des Combrailles, autres EPCL
7.1	Mise en conformité du barrage du lac : étude et travaux	La Tour d'Auvergne	2021-2023	200 000 €			Agence de l'Eau Adour Garonne et CD63 ANCT FEDER
7.1	Actions découlant des ENS Guéry et Servières, tourbière de Jouvion	CD 63 ou autre MO	2020-2026	A définir			CD63, communes, EPCL
7.1	Actions du plan de gestion Unesco	MO variable	2020-2026	A définir			CD63, PNR, autres EPCL, communes
7.1	Actions découlant de la stratégie des aires protégées	MO à définir	2021-2026	A définir			DDT, communes
7.2	Opérations annuelles de réhabilitation des ANC privés	Privés	2020-2026	-			CD63, ANAH, Agence de l'Eau
7.2	Travaux réseau eaux pluviales lotissement	Larodde	2021	53 098 €		DETR 2021 : 26 549 €	
7.2	Travaux pour réduire les eaux parasites à la station	Nébouzat	2021	170 000 €			
7.2	Assainissement Rte de Tauves 1 ^{ère} tranche	La Tour	2021	200 000 €			Agence de l'eau

7.2	Actualisation du plan de zonage assainissement	Saulzet le Froid	2021-2022	32 000 €		CD63 Prévu au CT des 5 rivières
7.3	Etudes à mener pour organiser la gestion à des échelles intercommunales	MO à définir	2022-2026	-		Communes, syndicats, CD63, agences de l'eau
7.3	Etude pour la mise en place de la protection des captages d'eau potable	Orcival	2021	29 961 €		Département 30 % Agence de l'eau 50 %
7.3	Travaux entretien captages eau potable	St-Donat	2021	34 000 €		
7.3	Etude patrimoniale eau potable		2021	17 000 €		DREAL 80 %
7.3	Reconfiguration captages AEP Interconnexion des réseaux	Laqueuille	2021-2025 2021	700 000 € dont 335 111 € pour l'inter- connexion		DSIL 2021 : 100 553 €
7.4	Mise en place de composteurs de quartier (25 sur 5 communes)	SICTOM Pontaumur - Pontgibaud	2021-2023	12 500 €		Région Communes
7.4	Création d'une plate-forme de broyage de branches à Nébouzat	SICTOM Pontaumur - Pontgibaud	2021-2022	20 000 €		Région Commune
7.4	Mise en place de colonnes pour les cartons bruns (6 sur 5 communes)	SICTOM Pontaumur - Pontgibaud	2021-2022	9300 €		Communes

